

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

Rapport annuel 2005-2006

ASSEMBLÉE NATIONALE

№ 392-20060614

La Corporation d'hébergement du Québec

SIÈGE SOCIAL

2535, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 4M3

Téléphone 418 644-3600
Télécopieur 418 644-3609

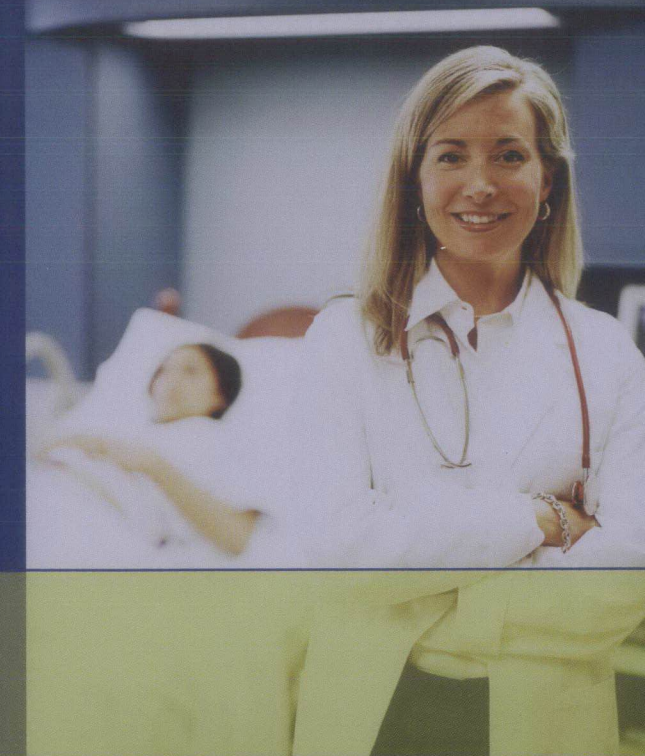
BUREAU DE MONTRÉAL

3700, rue Berri, 6^e étage
Montréal (Québec) H2L 4G9

Téléphone 514 873-2000
Télécopieur 514 864-7306

www.chq.gouv.qc.ca

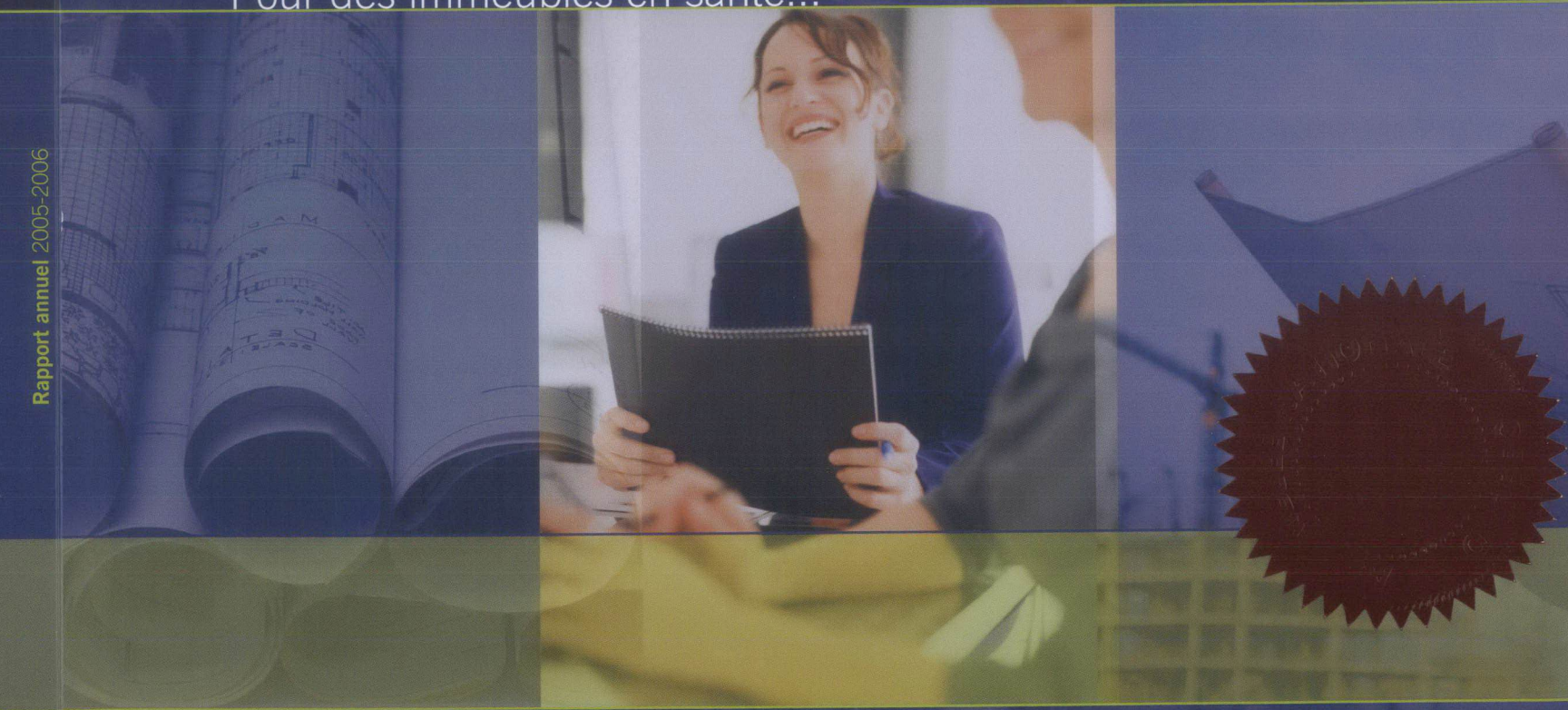
Des immeubles en santé...



...pour le mieux-être des usagers

Pour des immeubles en santé...

Rapport annuel 2005-2006



Précision des besoins | Développement | Implantation | Gestion du projet

Corporation
d'hébergement
Québec

Québec

Plan d'affaires 2005-2008

Trois orientations

La Corporation vise à offrir la meilleure expertise immobilière et technique et le financement le plus avantageux aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, et ce, en permettant la réalisation de leurs projets dans le respect des programmes, des budgets et des échéanciers.

Centrées sur l'amélioration continue des services à la clientèle et l'efficacité des processus, les trois grandes orientations stratégiques que la Corporation s'est données pour la période 2005-2008 se définissent ainsi :

- > Fournir des services adaptés aux besoins
- > Consolider notre efficacité et notre performance
- > Renforcer la reconnaissance de notre expertise

À ces orientations stratégiques se greffent huit axes d'intervention et vingt et un objectifs dans lesquels la Corporation définit ses engagements. Les objectifs que la Corporation s'est fixés pour les trois prochaines années sont à la fois ambitieux et réalistes. Ils sont mesurables, exprimés en termes de résultats visés et accompagnés d'indicateurs permettant d'apprécier les résultats obtenus.

Orientation

01 FOURNIR DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS

La Corporation entend poursuivre son engagement à fournir des services de qualité et adaptés aux besoins du réseau sociosanitaire. Le client étant au centre de nos préoccupations, la Corporation appuiera son développement sur la connaissance et la compréhension de ses attentes.

Axe d'intervention 1.1

LES EFFORTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRES

Objectifs stratégiques	Indicateurs
> Dès 2005-2006, élaborer un plan de développement d'affaires (marketing)	> Publication du plan
> Introduire au moins 5 nouveaux produits ou services d'ici 2007-2008	> Nombre de produits et services implantés

Axe d'intervention 1.2

LE DÉPLOIEMENT DE L'EXPERTISE

Objectifs stratégiques	Indicateurs
> Élaborer, à partir de 2005-2006, des normes et guides en fonction des changements en matière de santé et de services sociaux	> Nombre de guides et normes diffusés

Axe d'intervention 1.3

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE L'APPROCHE « CLIENT »

Objectifs stratégiques	Indicateurs
> Proposer des offres de service et conclure des protocoles pour les projets d'immobilisations	> Nombre d'offres de service > Nombre de protocoles d'entente
> Évaluer la satisfaction de la clientèle dans une proportion de 25 % des mandats effectués	> Pourcentage des mandats évalués

Orientation

02 CONSOLIDER NOTRE EFFICACITÉ ET NOTRE PERFORMANCE

La Corporation place la consolidation de son efficacité et de sa performance au cœur de son plan stratégique. Pour assurer des services de qualité dans un environnement en transformation, la Corporation doit optimiser sa performance organisationnelle et investir dans le développement des compétences de son personnel.

Axe d'intervention 2.1

L'AMÉLIORATION DU PROCESSUS INTÉGRÉ DE LIVRAISON DE PROJETS

Objectifs stratégiques	Indicateurs
> Dès 2005-2006, réaliser les projets d'immobilisations dans le respect des programmes, des coûts et des échéanciers	> Pourcentage des projets dont les échéanciers convenus sont respectés > Pourcentage des projets dont les coûts sont respectés
> D'ici 2008, assurer une présence à chaque réunion de chantier des projets d'immobilisations	> Nombre de réunions de chantier assistées
> Dès 2005-2006, effectuer le paiement des factures liées aux projets d'immobilisations gérés par la Corporation dans un délai de 30 jours à partir de la date de réception de la facture	> Pourcentage de factures payées dans les délais

Axe d'intervention 2.2

LA GESTION DES PROCESSUS INTERNES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL

Objectifs stratégiques	Indicateurs
> Obtenir l'accréditation ISO 9001 (2000) pour l'ensemble de l'organisation en 2005-2006	> Accréditation ISO 9001 (2000) reçue
> Consolider l'expertise du personnel	> Nombre de jours de formation et coûts investis
> Maintenir à jour et appliquer le plan de développement des ressources humaines	> Nombre d'amendements au plan de développement des ressources humaines et nombre d'activités réalisées
> Maintenir un climat favorable à la rétention des ressources expertes	> Taux de rotation du personnel

Axe d'intervention 2.3

LA RÉVISION DE POLITIQUES FINANCIÈRES

Objectifs stratégiques	Indicateurs
> Adapter, en 2005-2006, le mécanisme de suivi et d'évaluation des opérations de financement à court terme suite à la révision de la politique du MSSS plafonnant les coûts d'emprunt temporaire du réseau	> Élaboration du mécanisme de suivi
> Réviser, en 2005-2006, la politique de tarification en considérant tous les coûts réels engagés dans le cadre des activités	> Application de la politique

Axe d'intervention 2.4

LA CONNAISSANCE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Objectifs stratégiques	Indicateurs
> Dès 2005-2006, coordonner la réalisation des audits simplifiés pour les immeubles dont la Corporation est propriétaire	> Nombre d'audits réalisés
> Maintenir à jour l'ensemble des informations retrouvées dans le système d'inventaire SIGARSSS et améliorer son fonctionnement	> Nombre de modifications au contenu du système > Nombre de modifications à la structure du système
> Proposer un plan de conservation des immeubles dont la Corporation est propriétaire en 2006-2007	> Dépôt du plan de conservation

Orientation

03 RENFORCER LA RECONNAISSANCE DE NOTRE EXPERTISE

La communication et les relations publiques constituent des activités d'une organisation à ne pas négliger afin que sa mission soit correctement comprise et que ses services soient adéquatement connus. La Corporation compte donc poursuivre ses efforts à ce niveau de manière à renforcer ses relations avec les différents intervenants du secteur sociosanitaire québécois et à continuer à jouer un rôle déterminant en matière d'immobilisations.

Axe d'intervention 3.1

LES EFFORTS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES

Objectifs stratégiques	Indicateurs
> Dès 2005-2006, modifier et appliquer le plan de communication avec le souci de faire connaître nos services	> Dépôt d'un plan modifié et nombre d'activités réalisées
> Organiser des activités de relations publiques à partir de 2005-2006	> Nombre d'activités réalisées
> Effectuer des tournées régionales à partir de 2005-2006	> Nombre d'établissements et d'agences rencontrés

Notre vision

POUR DES IMMEUBLES EN SANTÉ!

Devenir l'expert immobilier et financier de référence pour le réseau de la santé et des services sociaux.

Notre mission

Concevoir et mettre en œuvre des solutions à valeur ajoutée en matière d'immobilisations et de financement qui répondent aux besoins des organismes et des établissements du réseau sociosanitaire.

Nos valeurs

- > Le respect envers nos clients et nos partenaires;
- > L'imputabilité et le professionnalisme de nos ressources humaines;
- > L'intégrité, la rigueur et la transparence dans nos actions;
- > La responsabilité sur les plans social et environnemental.

Notre politique qualité

- > Optimiser notre expertise dans la réalisation de nos services et produits;
- > Satisfaire notre clientèle en répondant à ses besoins;
- > Effectuer le travail en synergie et agir avec éthique;
- > Réviser en continu l'efficacité de nos opérations et de notre système de qualité pour arriver à démontrer notre valeur ajoutée au bénéfice du réseau de la santé et des services sociaux.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

Rapport annuel 2005-2006

QUÉBEC

Centre hospitalier affilié universitaire de Québec

Hôpital de l'Enfant-Jésus

L'œuvre d'art intitulée Les ombrelles est une création de madame Parize Martin. Intégrée dans le jardin situé sur le toit du deuxième étage de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, cette installation sculpturale est un mariage réussi entre l'art et l'environnement.



Publié par la Corporation d'hébergement du Québec

Siège social

2535, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 4M3

Téléphone 418 644-3600
Télécopieur 418 644-3609

www.chq.gouv.qc.ca

Bureau de Montréal

3700, rue Berri, 6^e étage
Montréal (Québec) H2L 4G9

Téléphone 514 873-2000
Télécopieur 514 864-7306

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2006
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2006

ISSN 1499-626X
ISBN 2-550-47310-8

Application de la Loi sur la protection des non-fumeurs

La Corporation d'hébergement du Québec a pris les dispositions nécessaires pour assurer à ses employés et visiteurs un environnement exempt de fumée, conformément aux prescriptions de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics.

Table des matières

Lettre au président de l'Assemblée nationale	4
Message du président-directeur général	5
Gouvernance	8
Membres du conseil d'administration	9
Organigramme de la Corporation	10
Faits saillants 2005-2006	11
Profil de la Corporation	17
États financiers	19
<i>Rapport de la direction</i>	20
<i>Rapport du vérificateur</i>	21
<i>Résultats</i>	22
<i>Bénéfices non répartis</i>	23
<i>Surplus d'apport</i>	23
<i>Bilan</i>	24
<i>Flux de trésorerie</i>	25
<i>Notes complémentaires</i>	26
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	38
Code de déontologie des employés	40
Réalisations	43
<i>Projets mis à l'étude</i>	44
<i>Projets mis en exécution</i>	45
<i>Projets mis en service</i>	47
Programme d'accompagnement et de financement écoénergétique (PAFE)	48

Lettre au président de l'Assemblée nationale

Monsieur Michel Bissonnette
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité 2005-2006 de la Corporation d'hébergement du Québec.

Dédiée spécifiquement aux installations du réseau sociosanitaire, l'équipe interdisciplinaire de la Corporation d'hébergement du Québec offre une expertise sur les plans immobilier, technique et financier, de même que le financement nécessaire à la réalisation de projets d'immobilisations.

La Corporation d'hébergement du Québec met tout en œuvre afin de proposer au réseau de la santé et des services sociaux des solutions immobilières novatrices répondant aux exigences de la médecine moderne, aux besoins des usagers et du personnel, et ce, tout en respectant la capacité financière de l'État.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre,

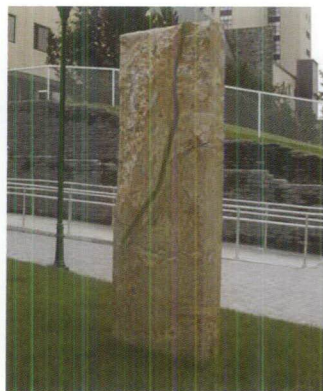
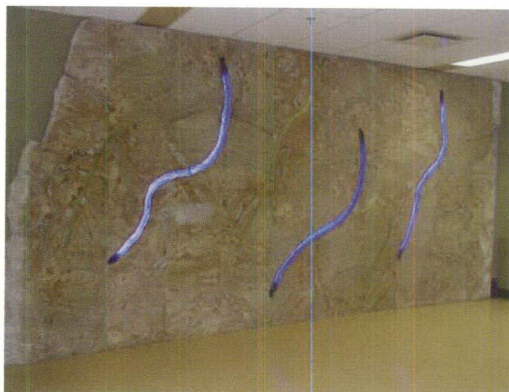


Philippe Couillard

Œuvre d'art

*Se présentant sous la forme de sculptures, l'œuvre de l'artiste André Fournelle intitulée *Mystère de l'aube humain – Dans ce matin neuf, tout peut commencer anime le Carrefour de santé de Jonquière.**

Au cours de l'année financière 2005-2006, dans le cadre de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, des contrats d'une valeur totale de 159 603 \$ ont été signés avec des artistes québécois pour la création d'œuvres d'art reliées aux projets d'immobilisations.



Message du président-directeur général



Intervenant majeur, avec des mises en chantier totalisant plus de 1,3 milliard de dollars depuis cinq ans, la Corporation d'hébergement du Québec s'affiche comme un acteur de premier plan dans l'industrie québécoise de la construction dans le secteur de la santé et des services sociaux. Fortement interpellée par la problématique entourant la gestion des grands chantiers de construction au Québec, et considérant les nouvelles orientations gouvernementales pour les projets en partenariat public-privé, la Corporation a entrepris en 2005-2006 un ambitieux virage. Résolue à fournir au réseau de la santé et des services sociaux des services de haute qualité pour la réalisation de ses projets d'immobilisations dans le respect des programmes, des coûts et des échéanciers, la Corporation a choisi de se doter des meilleures pratiques, d'offrir des services-conseils tenant compte de la réalité des marchés et de l'évolution technologique, et de mettre en œuvre des mécanismes d'information et de suivi de projet présentant des données précises et en temps réel. Préoccupée par le volet environnemental, la Corporation est membre du Conseil du bâtiment durable du Canada et accompagne la clientèle qui souhaite intégrer des applications reliées aux bâtiments verts et à haute performance.

Des compétences accrues

Fruit du travail de l'exercice de positionnement stratégique mené en 2004-2005, le dossier *Positionnement projet/client* s'est imposé comme l'axe de développement permettant de garantir les meilleures chances de succès aux projets immobiliers du secteur de la santé.

Les objectifs du projet sont les suivants : d'une part, actualiser la gestion de projet en se basant sur les meilleures pratiques du *Project Management Institute*, organisme reconnu sur la scène internationale et, d'autre part, renforcer l'approche clientèle en fournissant des services à valeur ajoutée sur le plan des ressources humaines, financières et matérielles. Pour y parvenir, la Corporation a d'abord procédé à une réorganisation administrative de la Vice-présidence aux immobilisations. Par la suite, elle a permis à ses employés d'acquérir de nouvelles compétences en leur offrant l'opportunité de suivre le programme de certification universitaire en gestion de projet mis sur pied par l'Université Laval et l'Université York. À la fin de l'exercice financier, 48 employés avaient obtenu leur certificat et 11 étaient en voie de l'obtenir. Enfin, la révision de l'ensemble des processus et l'amélioration des outils de gestion ont été entreprises et seront intensifiées au cours de 2006-2007.

Présent à toutes les étapes de cette démarche, le volet qualité a été au cœur de nos préoccupations. Accréditée ISO 9001 (2000) pour l'ensemble de ses activités en juin 2005, la Corporation a revu l'ensemble de ses objectifs corporatifs afin qu'ils reflètent la culture de l'entreprise axée sur une approche matricielle; l'atteinte des nouveaux objectifs nécessitera la mise en commun de toutes les forces de l'équipe.

Des outils plus performants

Toujours dans le but de mettre à la disposition du réseau des outils cohérents et performants pour les volets de programmation, de conception, d'analyse et de suivi, la Corporation a poursuivi la mise à jour du *Cadre de référence normatif*. Au cours de 2005-2006, la révision des normes concernant les unités de l'urgence et de l'oncologie et la mise à jour des coûts normés pour les centres d'hébergement et de soins de longue durée ont été complétées. Par ailleurs, afin d'orienter les établissements lors de la confection de programmes fonctionnels et techniques et de leur fournir les outils de planification les mieux adaptés, la Corporation a produit le document *Programme fonctionnel et technique – Méthodologie*. La mise en application de cet outil constituera un des éléments moteurs de la gestion de projet et favorisera l'atteinte des cibles fixées concernant les programmes, les coûts et les échéanciers. La documentation relative à ces points sera accessible sur le site Web de la Corporation au cours des prochains mois.

Un bilan positif

Au cours de l'exercice 2005-2006, la Corporation a réalisé un bénéfice net de 10,1 millions de dollars. Ses produits et ses charges totalisent respectivement 262,3 et 252,2 millions de dollars et demeurent stables par rapport à l'exercice financier précédent. L'actif de la Corporation s'élève à 4,2 milliards de dollars alors que l'avoir atteint 164,7 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 11,5 millions de dollars par rapport à l'an dernier.

QUÉBEC

Centre hospitalier universitaire de Québec Pavillon centre hospitalier de l'Université Laval

Agrandissement et réaménagement du centre de recherche



Afin de sécuriser ses opérations de financement, la Corporation a adopté, en décembre 2005, une nouvelle stratégie de gestion des risques financiers. La Corporation a délaissé l'utilisation des produits dérivés « BAX » pour adhérer à une gestion des risques de taux d'intérêt à court terme basée sur l'utilisation des produits dérivés « SWAPS ». Pour ce faire, la Corporation a élaboré une politique de gestion de la trésorerie et a conclu une entente avec son mandataire, le ministère des Finances, en ce qui concerne les opérations de financement et de gestion des risques financiers. Au cours des trois premiers mois de son application, 40 transactions représentant une somme de 1,9 milliard de dollars ont été effectuées.

La Corporation a également mis en œuvre une stratégie visant à optimiser les opérations d'emprunt à long terme. Compte tenu des hypothèses retenues quant aux taux d'intérêt, des économies de plus de 80 millions de dollars pourraient être réalisées, si les financements à long terme prévus pour les cinq prochains exercices étaient effectués.

Les activités de prêts à court terme ont été nombreuses. Au 31 mars 2006, 51 marges avaient été émises auprès des établissements et 17 auprès des agences. À cette même date, l'encours total des prêts et des créances à recevoir pour les projets mandatés se chiffrait à 2,3 milliards de dollars.

Au cours de l'année, 8 projets estimés à 100,8 millions de dollars ont été mis à l'étude, 25 projets totalisant des investissements de 469,9 millions de dollars ont été mis en exécution et 18 projets d'une valeur de 282,3 millions de dollars ont été mis en service.

Une bonne connaissance de son parc immobilier

La bonne connaissance du parc immobilier demeure l'élément essentiel de la maîtrise de la gestion immobilière. Dans cette optique, la Corporation a procédé à l'évaluation de l'état physique de 232 de ses immeubles. Cet exercice a pris la forme d'évaluations techniques réalisées par des professionnels externes, selon les dispositions du *Protocole d'audit technique des immeubles* élaboré par la Corporation. En outre, la Corporation a intégré à cet exercice l'audit de 240 immeubles appartenant à différents établissements répartis dans presque la totalité des régions administratives du Québec. Au 31 mars 2006, 315 rapports d'audits étaient entièrement complétés et accessibles aux établissements, aux agences et au ministère de la Santé et des Services sociaux, par le biais du *Système d'information de gestion des actifs du réseau de la santé et des services sociaux* (SIGARSSS). L'opération devrait être entièrement terminée à l'été 2006. Les données recueillies permettront de mieux planifier les activités de maintien d'actifs, tant sur la question des travaux à effectuer que sur les enveloppes budgétaires allouées.

Des projets passionnants

Débutée au printemps 2005, la réhabilitation environnementale de la cour Glen, site retenu pour l'édification du pôle Glen du futur *Centre universitaire de santé McGill* et propriété de la Corporation, s'est poursuivie selon l'échéancier et l'enveloppe budgétaire prévus. Au 31 mars 2006, la décontamination des phases 1 et 2 était presque complétée; une somme de plus de 25 millions de dollars a été investie à cet effet. Soulignons que la restauration de la phase 1, comprenant la portion de terrain destiné à la construction de l'*Hôpital des Shriners* pour enfants, a pris fin en juin 2005; cet élément a joué un rôle déterminant dans la décision des Shriners de demeurer à Montréal.

Dans le cadre des projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal, la Corporation a travaillé, de concert avec l'équipe du directeur exécutif, à l'élaboration de la documentation contractuelle visant à sélectionner les gestionnaires de projet et les équipes de professionnels maîtres pour le *Centre hospitalier de l'Université de Montréal*, le *Centre universitaire de santé McGill* et le *Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine*.

Enfin, le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié à la Corporation la direction du projet-pilote concernant un partenariat public-privé pour la réalisation d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée d'une capacité de 200 places. Ce projet-pilote s'inscrit dans la foulée du premier rapport d'étape du *Plan de modernisation 2004-2007* du Conseil du trésor prévoyant l'ajout de 1 000 à 1 500 nouvelles places dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée sous l'angle du partenariat public-privé.

Des perspectives stimulantes

L'année 2006-2007 s'ouvre sur des perspectives stimulantes. La mise en application des nouveaux processus en gestion de projet; l'implantation d'outils informatisés répondant aux impératifs du *Positionnement projet/client*; la mise à jour des normes de différentes unités fonctionnelles dont, entre autres, la néphrologie, le bloc opératoire et l'imagerie médicale; l'ouverture du système qualité à l'externe c'est-à-dire vers nos fournisseurs; la refonte du site Web pour mieux répondre aux besoins de notre clientèle et la poursuite du développement des services en ligne, sont au nombre des dossiers qui tiendront toute l'équipe en ébullition.

Le résultat d'un travail d'équipe

Je salue la vision des membres du conseil d'administration qui ont donné le feu vert au *Positionnement projet/client* et qui contribuent activement au bon déroulement des affaires de la Corporation. J'offre mes hommages aux administrateurs sortants, mesdames Renée Lamontagne et France Larin ainsi que messieurs Gilles Bergeron et Jacques Cotton. Je remercie tous nos partenaires pour leur confiance et leur collaboration et enfin, pour l'effort collectif démontré dans l'ensemble des dossiers, je souligne avec fierté la mobilisation, la motivation et l'engagement de tous les employés qui, quotidiennement, travaillent POUR DES IMMEUBLES EN SANTÉ... POUR LE MIEUX-ÊTRE DES USAGERS.



Michel L. Lesage

SAINT-JEAN-DE-MATHA
CSSS du Nord de Lanaudière
Centre d'hébergement du Piedmont et CLSC Saint-Jean-de-Matha

Construction d'un CHSLD incluant un centre de jour



Gouvernance

Entreprise du gouvernement autonome et imputable, la Corporation d'hébergement du Québec accorde une attention particulière à sa gouvernance. Les rôles et les responsabilités du conseil d'administration, des gestionnaires et des membres des divers comités sont périodiquement revus et mis à jour; il en est de même pour les politiques et les pratiques, ainsi que pour les processus d'évaluation et de gestion.

Dans cet esprit, trois comités apportent leur soutien au conseil d'administration et à la direction de la Corporation : un comité exécutif, un comité de vérification et un comité des ressources humaines. Les actions de l'entreprise sont régies par le Règlement intérieur de la Corporation.

Comité exécutif

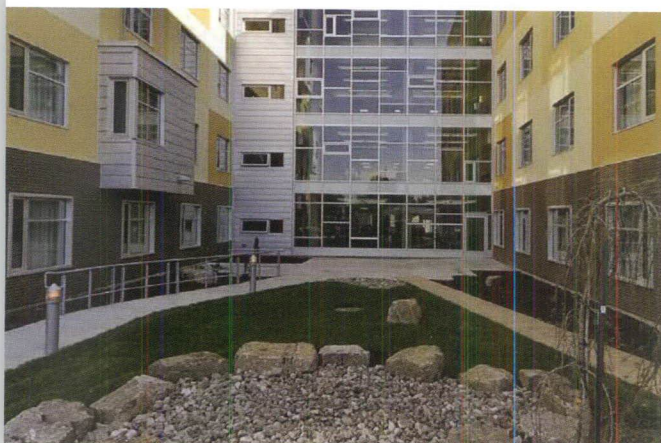
Le comité exécutif exerce les pouvoirs d'approbation et d'autorisation délégués par le conseil d'administration, notamment dans les affaires suivantes : financement à long terme; ouverture de crédit; modifications à un projet de construction; contrats de construction supérieurs à 5 M\$; supplément à un contrat de construction; contrats d'approvisionnement et de services techniques requis pour le fonctionnement de la Corporation; contrats de service avec la clientèle; contrats de services professionnels entre 500 000 \$ et 1 M\$; placement financier de plus d'un an; acquisition et cession d'immeubles ou de droits immobiliers; archives et règlement de litiges judiciaires; location d'immeubles.

MONTRÉAL

CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent

Pavillon Saint-Joseph de la Providence

Agrandissement et réaménagement des unités de soins



Comité de vérification

Le comité de vérification a pour fonction d'examiner et de formuler des avis au conseil d'administration sur les éléments suivants : les états financiers annuels; le rapport du Vérificateur général du Québec et la déclaration de responsabilité de la direction à l'égard des états financiers, les rapports de la gestion découlant des vérifications d'attestation financière, de la conformité aux lois, règlements, politiques et directives et des vérifications d'optimisation des ressources; les constatations et les recommandations susceptibles d'être retenues aux fins du rapport annuel du Vérificateur général du Québec; la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne ainsi que les systèmes de présentation de l'information financière et de gestion pour l'assurer du bon fonctionnement du processus de radiation des comptes; et le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par le Vérificateur général du Québec.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'examiner et de formuler des avis au conseil sur le plan de développement des ressources humaines, la politique de rémunération, les conventions collectives et le règlement sur les effectifs.

Règlement intérieur

Le Règlement intérieur intègre les règlements 1, 2 et 3, lesquels traitent respectivement du fonctionnement et de l'organisation interne de la Corporation, de ses pouvoirs d'emprunt et enfin, de la délégation de pouvoirs et de fonctions du conseil d'administration et de la désignation des signataires de certains documents.

La Corporation prend les moyens appropriés pour protéger son actionnaire, ses clients, son personnel, l'environnement et la société en général tout en contribuant à la création d'un contexte qui favorise l'amélioration de la performance.

Formation des administrateurs

En cours d'année, trois administrateurs ont entrepris le programme de formation du Collège des administrateurs de sociétés offert par la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval.

Membres du conseil d'administration

Monsieur Michel L. Lesage

Président-directeur général

Corporation d'hébergement du Québec

Président du conseil d'administration

Monsieur Claude Desjardins

Président-directeur général par intérim

Agence de la santé et des services sociaux de Laval

Vice-président du conseil d'administration

Monsieur Gaston Pellan

Président GESP inc.

Madame Louise Rochette

Directrice des ressources matérielles et financières

Commission scolaire de Portneuf

Monsieur Michel Vaillancourt

Directeur général

Caisse Desjardins du personnel de l'administration et des services publics

Maître Claude Gilbert

Vice-président aux affaires juridiques et Secrétaire général

Corporation d'hébergement du Québec

Secrétaire du conseil d'administration

Comité exécutif

Monsieur Michel L. Lesage, **président**

Monsieur Claude Desjardins

Monsieur Gaston Pellan

Comité de vérification

Madame Louise Rochette, **présidente**

Monsieur Gaston Pellan

Monsieur Michel Vaillancourt

Comité des ressources humaines

Monsieur Michel L. Lesage, **président**

Monsieur Claude Desjardins

Membres du comité de direction



● Monsieur Michel L. Lesage

Président-directeur général

●● Maître Claude Gilbert

Vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général

●●● Monsieur Jules Larouche

Vice-président aux finances, à l'administration et au service à la clientèle

●●●● Monsieur Guy Paquin

Vice-président aux immobilisations

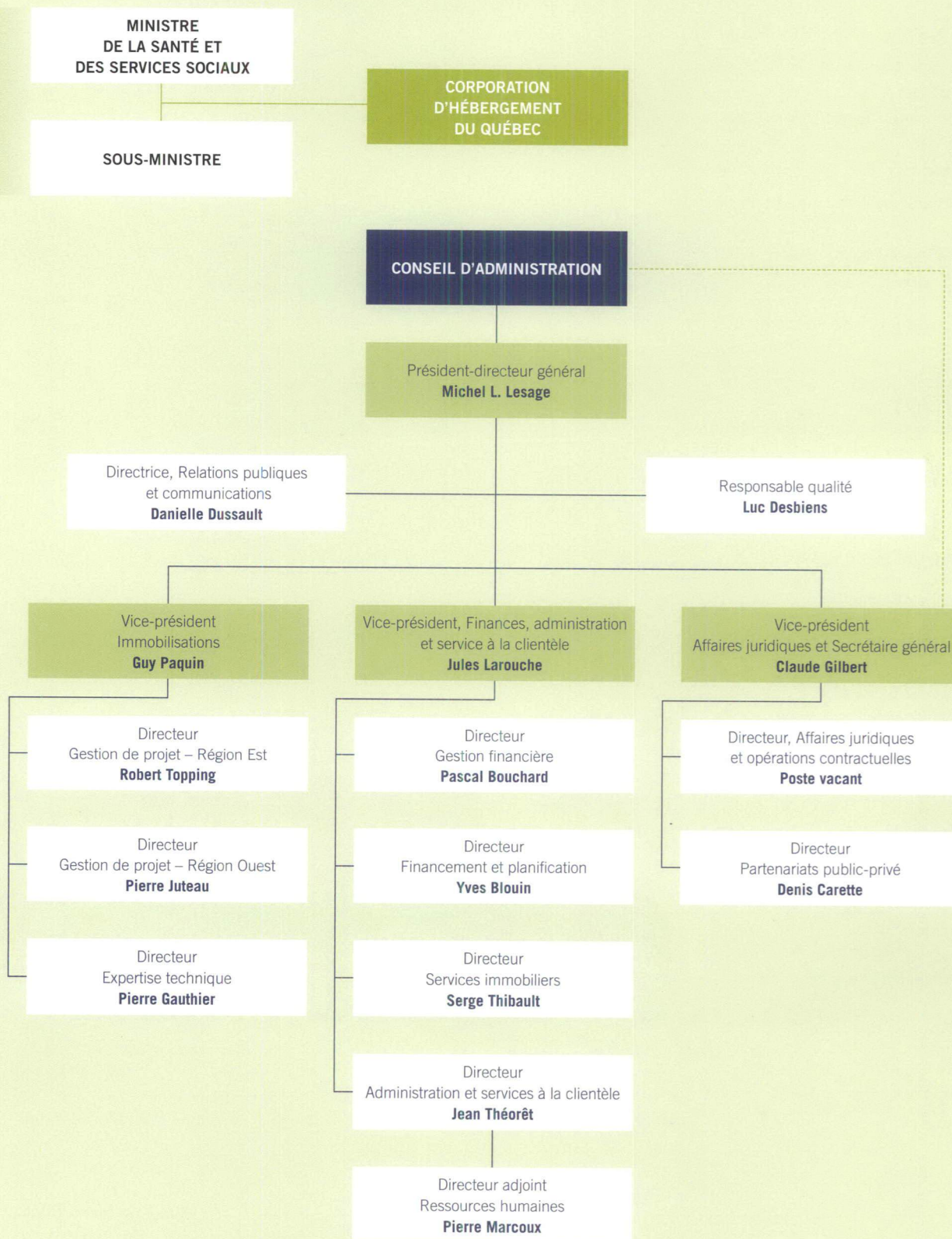
Madame Danielle Dussault

Directrice des relations publiques et des communications et secrétaire du comité

Madame Marie Blais

Adjointe au président-directeur général

Organigramme de la Corporation



Faits saillants 2005-2006

Une équipe compétente au service des clients

Animée par le désir d'offrir des services à valeur ajoutée aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux pour la réalisation de leurs projets immobiliers, d'accroître la présence et le rôle des chargés de projet dans le déroulement des projets et de rendre accessibles par le biais d'outils performants les données permettant un suivi rigoureux de ceux-ci, toute l'équipe de la Corporation a ciblé son énergie sur le *Positionnement projet/client*.

D'abord, dans le cadre de la réorganisation administrative de la Vice-présidence aux immobilisations, les activités suivantes ont été réalisées : la répartition des projets selon les secteurs Est et Ouest; l'affectation d'un chargé de projet à une région donnée afin de créer un lien significatif sur le plan régional entre les représentants des établissements et ceux de l'agence de santé et de services sociaux; et l'ajout de postes d'agents d'administration de projet permettant de dégager les chargés de projet pour qu'ils soient plus présents sur les chantiers et auprès de la clientèle.

Dans un deuxième temps, les employés ont été invités à suivre le programme de certification universitaire en gestion de projet mis sur pied par l'*Université Laval* et l'*Université York*. Les objectifs de cette démarche étaient les suivants :

- permettre à la Corporation d'effectuer à court terme un virage clientèle, en actualisant ses processus et ses outils de gestion sur la base des meilleures pratiques reconnues dans le domaine, dont les standards du *Project Management Institute*;
- offrir une formation et une approche pédagogique complète aux chargés de projet afin de les conduire dans un premier temps à la certification en gestion de projet et, dans un deuxième temps, à l'accréditation « Project Management Professionnal – PMP » ;
- offrir aux autres catégories d'employés de la Corporation, les cours en gestion de projet les plus pertinents par rapport à leurs besoins et à leurs intérêts.

Comportant 10 blocs de cours répartis sur 18 jours, la formation a été dispensée de juin 2005 à février 2006. Au terme de cette formation, 48 employés ont reçu, le 6 février dernier, un certificat en gestion de projet; 11 employés sont actuellement engagés dans le processus de formation et visent à obtenir leur certification d'ici l'automne 2006.

L'objectif a été dépassé, car au départ la Corporation envisageait que la certification ne serait obtenue que par les chargés de projet, soit 19 personnes.

De plus, la révision de l'ensemble des processus liés à la gestion des projets d'immobilisations et l'amélioration des outils dont la refonte des systèmes de gestion de projet ont été entreprises. En ce qui a trait à ce dernier point, une étude reliée à différentes solutions logicielles disponibles sur le marché a été réalisée. Concrètement, le choix de la Corporation s'est porté sur la suite logiciel *Primavera*. Après la tenue d'un projet-pilote à l'été 2005, la Corporation a procédé à l'acquisition des permis de deux applications intégrées et spécialisées au domaine de la gestion de projet de construction que sont *Primavera Planner Scheduler* (gestion des ressources et des échéanciers) et *Primavera Contract Manager* (gestion des approvisionnements, du suivi des opérations chantiers, du suivi des coûts et des processus d'affaires).

Principalement axée sur les bonnes pratiques en gestion de projet de construction, la suite *Primavera* permettra une gestion mieux éclairée des projets en assurant un contrôle et un suivi rigoureux des opérations réalisées sur le chantier. Basée sur une architecture Web, la suite *Primavera* nous permettra d'associer nos partenaires (fournisseurs, agences et établissements) dans un processus continu de gestion et de suivi des projets de construction. En plus, cette même suite sera intégrée au système de gestion financière de la Corporation. Conséquemment, la suite *Primavera* nous offrira la possibilité de regrouper l'ensemble des renseignements sur les projets sur un même site et permettra, de ce fait, un partage accru des données utiles à leur gestion courante.

La consolidation de nos propres processus d'affaires à travers ces outils de nouvelles générations nous permettra très certainement d'atteindre et de maintenir un haut niveau de proactivité au bénéfice du virage client amorcé par la Corporation. Les nouveaux systèmes d'information prennent donc une place importante dans notre engagement à mieux servir et à mieux soutenir nos clients dans la réalisation de leurs projets d'immobilisations.

Une information en ligne

Consciente que l'efficacité et l'efficience de la gestion d'un projet d'immobilisations reposent d'abord et avant tout sur le partage d'information, la Corporation met une emphase particulière sur l'accessibilité de l'information en ligne. Dans cette optique, la Corporation met à la disposition de ses partenaires différents outils pour faciliter la gestion de leurs projets d'immobilisations. Concrètement, la Corporation a poursuivi la mise en place de portails de collaboration et d'échange sur le Web. Par ailleurs, le développement de l'accès en ligne permettant aux établissements de suivre l'évolution de leurs projets d'immobilisations a connu une croissance notable. Au 31 mars 2006, 42 établissements pouvaient accéder en temps réel aux données financières et techniques se rapportant à 80 projets, ce qui équivaut à une hausse de 220 % par rapport à l'an dernier.

Le site « extranet partenaires » disponible à partir du site Web de la Corporation, qui permet à notre clientèle de récupérer certains documents à caractère financier ou administratif tels que des relevés de comptes et des relevés de marges de crédit, a été lui aussi très achalandé.

Une équipe d'experts

L'actualisation des normes

L'élaboration et la révision des normes, des guides et des procédures ont toujours été et demeurent une des principales forces de la Corporation. Depuis 2004, dans le cadre de mandats reçus par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Corporation a entrepris une vaste révision du *Répertoire des guides, normes et procédures pour la construction des établissements de santé*. Sous l'appellation *Cadre de référence normatif*, le nouveau document, qui s'adresse aux architectes, aux ingénieurs et aux autres consultants spécialisés du domaine de la construction, expose les exigences relatives au plan du contenu et de la forme des documents nécessaires pour le suivi et le contrôle lors des différentes phases de réalisation d'un projet de construction, que ce soit à l'étape du concept, des plans et devis préliminaires ou des plans et devis définitifs.

Disponible sur le site Web de la Corporation, le *Cadre de référence normatif* se présente en six volumes qui traitent de la programmation, de la conception des missions, des unités fonctionnelles et de leurs locaux, des équipements médicaux ainsi que des coûts normés.

Au cours de 2005-2006, en partenariat avec le Comité consultatif national sur les urgences (CCNU), les normes concernant les unités d'urgence ont été révisées. Les normes sur les unités de l'oncologie et de ses locaux ont aussi été entièrement revues. La Corporation a également élaboré le document *Programme fonctionnel et technique – Méthodologie*, permettant d'orienter les établissements du réseau lors de la préparation de programmes fonctionnels et techniques (PFT) pour leurs projets d'immobilisations. La mise à jour des coûts reliés à la construction d'un CHSLD a été effectuée. La documentation concernant ces divers secteurs s'ajoute aux normes produites l'an dernier sur les CLSC et sur les CHSLD et à la fiche technique des locaux « chambres d'isolement respiratoire et protecteur » et « chambres d'isolement (mesure de contrôle) ». Précisons que depuis l'épisode du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), cette dernière fiche apparaît dans le guide « Encadrer l'utilisation des mesures de contrôle » du MSSS dans le chapitre intitulé « Le guide d'aménagement sur les chambres d'isolement ».

Pour 2006-2007, le *Cadre de référence normatif* s'attaquera, de façon prioritaire, à la mise à jour des normes concernant les unités fonctionnelles suivantes : médecine de jour, néphrologie, bloc opératoire et salle de réveil, endoscopie, électrophysiologie, imagerie médicale et inhalothérapie. Il faut également ajouter l'hôpital de jour en ce qui a trait aux disciplines suivantes : psychologie, neurologie et gérontologie. Enfin, les normes reliées à certaines activités ambulatoires telles que l'optométrie, l'orthopédie et l'urologie feront aussi l'objet d'une révision.

Dans le cadre de la lutte aux infections nosocomiales, la Corporation participe à la mise aux normes des exigences de prévention et de contrôle des infections pour le parc immobilier et d'équipements du réseau de la santé et des services sociaux; les travaux se dérouleront sur une période de trois ans.

Un outil simple pour améliorer la qualité de vie des aînés

Par ailleurs, pour faire suite au dépôt du bilan des visites d'appréciation de la qualité des services dans les CHSLD, et à la décision du ministre d'établir un plan global d'intervention pour assurer la qualité des installations, un mandat a été confié à la Corporation. Concrètement, la Corporation travaille à l'élaboration d'un protocole permettant l'évaluation de l'état physique et fonctionnel des immeubles de type CHSLD. Cet outil permettra de poser un diagnostic rapide sur l'état du parc immobilier en soins de longue durée afin que les décideurs puissent cibler et planifier les interventions immobilières à caractère urgent.

Une meilleure qualité de l'air pour les usagers

Enfin, en continuité avec l'implantation du *Guide sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux*, le ministère de la Santé et des Services sociaux a mandaté la Corporation pour vérifier la mise en place des différents programmes prescrits dans le *Guide*. L'exercice s'est déroulé auprès de 10 établissements sélectionnés par le ministère. Cette vérification concernait les programmes suivants :

- programme d'entretien préventif des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement de l'air (CVCA) ;
- programme d'inspection des systèmes CVCA ;
- procédures écrites sur les mesures de contrôle de la contamination aéroportée lors de tous types de travaux ;
- programme de surveillance des contaminants ;
- programme de surveillance de l'ambiance thermique ;
- programme de formation du personnel.

Au 31 mars 2006, la rédaction des rapports préliminaires pour chacun des établissements était complétée. Le rapport final, dégageant les problématiques et mettant en relief les recommandations pour une application maximale des programmes, sera déposé au ministère au début de l'année financière 2006-2007.

Un nouvel axe de développement

Le *Plan de modernisation 2004-2007* du Conseil du trésor, lancé en mai 2004, prévoyait la rénovation ou le remplacement de 3 000 à 5 000 places dans les CHSLD sous l'angle du partenariat public-privé. Le plan révisé, annoncé en mai 2005, ramenait cet objectif au développement de 1 000 à 1 500 nouvelles places. Dans ce contexte, le ministère de la Santé et des Services sociaux a demandé à la Corporation de contribuer à une analyse comparative de réalisation en mode conventionnel et en mode PPP d'un nouveau CHSLD ; la Corporation a donc dressé un aperçu du fonctionnement des systèmes de soins de longue durée ayant cours dans les établissements de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Les résultats de l'analyse démontrant les avantages reliés au mode PPP ont été présentés au ministre de la Santé et des Services sociaux en octobre 2005. Ce dernier s'est déclaré favorable à la réalisation d'un projet-pilote d'environ 200 nouvelles places. Conséquemment au dépôt d'une offre de service au ministère de la Santé et des Services sociaux, la Corporation a été retenue pour prendre en charge la gestion du projet-pilote.

Une collaboration avec nos partenaires

ASSTSAS

En collaboration avec l'*Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales* (ASSTSAS), la Corporation participe aux travaux du *Comité sur les médicaments dangereux* dans le but d'établir des fiches techniques sur les pharmacies satellites pour les unités d'oncologie.

Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec

Pour faire suite à une demande de l'Agence de santé de la Mauricie et du Centre du Québec, la Corporation a procédé à la mise à jour du plan directeur immobilier du *Grand Trois-Rivières* pour les besoins en CHSLD. Les bâtiments ont fait l'objet d'une évaluation des occupations actuelles en fonction des espaces et des caractéristiques physiques, en plus de documenter et de qualifier la répartition des lits d'hébergement. Parallèlement, des audits techniques ont été effectués pour dresser un tableau complet des bâtiments, permettant de connaître l'ampleur des interventions requises en maintien d'actifs. Le Pavillon Saint-Joseph, qui offre une superficie d'environ 37 500 mètres carrés dont près de 40 % sont sous-utilisés, représente le bâtiment majeur du futur plan directeur immobilier. Pour ce bâtiment d'intérêt architectural, composé de différents ajouts, l'étude a permis de dégager les occupations potentielles optimales de chaque aile, en fonction de ses caractéristiques physiques et techniques, basées sur des grilles d'analyse objectives et spécifiques à chaque type d'occupation.

CHUM 2010

En août 2005, le CHUM 2010 a mandaté la Corporation pour réaliser une étude de stratégie énergétique et une revue des systèmes électromécaniques ; cette étude s'inscrit dans le cadre de la construction du nouveau complexe immobilier du *Centre hospitalier de l'Université de Montréal*.

L'étude a permis de :

- dresser un portrait synthèse des différentes sources d'énergie utilisables et des technologies qui existent pour assurer les services électromécaniques du bâtiment en fonction de la mission, de la configuration et de la capacité prévisible des systèmes ;
- identifier les sources d'énergie appropriées ;
- identifier les technologies actuelles ainsi que les tendances pour l'avenir ;
- mettre en évidence les aspects de conception fondamentaux pour les bâtiments à haute performance, spécifiques au secteur de la santé ;
- intégrer le volet de l'étude relatif au calcul des charges.

BÂTIR EN SANTÉ

Une information accessible

Se voulant un véhicule d'information simple, axé sur les préoccupations des intervenants du secteur immobilier de la santé et des services sociaux, le bulletin technique *Bâtir en santé*, accessible sur le site Web de la Corporation, a traité des sujets suivants : la conception des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement de l'air; les risques reliés à l'utilisation des équipements médicaux; les différentes étapes de sélection d'un site; la raison d'être et l'application de l'hypothèque légale de construction; et les bénéfices et les coûts liés aux bâtiments à haute performance.

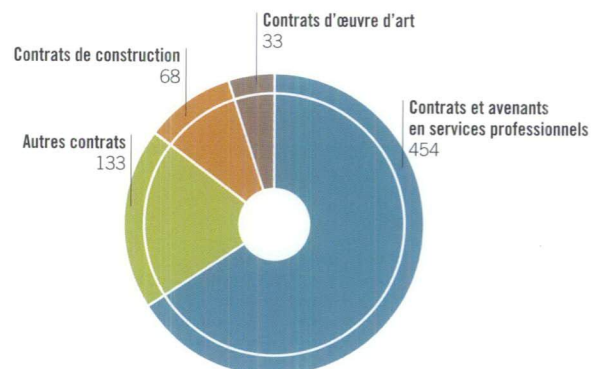
Une gamme complète de services immobiliers

Les transactions immobilières ont occupé une place primordiale tout au long de l'année. Sans contredit, l'audit des immeubles visant à évaluer l'état physique de 232 immeubles de la Corporation a été un véritable succès. De surcroît, différents établissements ont demandé à la Corporation d'effectuer l'exercice sur 240 de leurs propriétés. Bilan de l'opération : les gestionnaires de 472 immeubles du réseau de la santé et des services sociaux bénéficieront d'une connaissance précise de leurs bâtiments. Basé sur les dispositions du *Protocole d'audit technique des immeubles* élaboré par la Corporation, le rapport d'audit présente les avantages suivants : d'abord, le tableau synthèse permet en un coup d'œil d'avoir une idée générale de chaque bâtiment; deuxièmement, le repérage des composantes de l'immeuble est aisé et, finalement, le système de couleurs indiquant la qualité des installations permet d'obtenir en un seul regard une évaluation rapide de l'état du bâtiment.

Au 31 mars 2006, 10 transactions immobilières totalisant des investissements de l'ordre de 10,7 millions de dollars avaient été complétées; l'acquisition de terrains et de bâtisses dans le cadre des projets du *CHU Sainte-Justine*, du *Carrefour de la santé Jonquière* et du *CSSS de Beauce* figurent parmi les projets réalisés.

Enfin, 64 dossiers de transactions immobilières sont toujours actifs et concernent des dossiers variés tels que la construction d'un stationnement souterrain relié au *CHU Sainte-Justine*, la cession d'une partie d'immeuble par emphytéose pour la réalisation du *CHSLD Mon Quartier* et l'acquisition de terrains pour les projets suivants : la relocalisation du *Pavillon Joseph-Denis* et de la *Résidence La Providence*, la construction du *Centre hospitalier Saint-Sacrement inc.*, la relocalisation du siège social d'*Urgences Santé* sur un point de services et la construction d'un CLSC-CHSLD à Sainte-Marie.

Type et nombre de contrats signés par la Corporation et par l'établissement en 2005-2006



Une optimisation des méthodes de financement

Le régime d'emprunt permet à la Corporation d'emprunter à court terme, c'est-à-dire sur une période de 12 mois et moins, jusqu'à concurrence de 2,8 milliards de dollars. Ces emprunts sont réalisés à différentes échéances. Considérant que la stratégie en cours utilisant des produits dérivés « BAX » ne permettait plus de rencontrer ses objectifs financiers et comptables, la Corporation a adopté en décembre 2005 une stratégie de gestion des risques de financement à court terme, basée sur l'utilisation des produits dérivés « SWAPS ».

Du côté du financement à long terme, la Corporation dispose d'une capacité d'emprunt de 1,5 milliard de dollars. En cours d'année, cinq financements totalisant 169 millions de dollars ont été réalisés.

Tel que convenu avec le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, la Corporation a entrepris le transfert des prêts aux centres de la petite enfance à la Banque Nationale du Canada. Au 31 mars 2006, 69 % des prêts avaient été transférés, ce qui représente une somme de l'ordre de 136 millions de dollars.

Des projets solides

Restauration environnementale de la cour Glen

Le mandat de restauration environnementale de la cour Glen visant à rendre ce terrain d'une superficie de quelque 20 hectares conforme à la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est déroulé selon l'échéancier déterminé.

Réalisés dans le cadre de la construction du pôle Glen du *Centre universitaire de santé McGill*, les travaux consistent à effectuer des fouilles archéologiques, des études de caractérisation des sols et à excaver les sols contaminés pour les traiter ou les transporter à des sites d'enfouissement accrédités.

Au 31 mars 2006, plus de 600 forages ont été réalisés et quelque 1,5 million de tonnes métriques de sols ont été traités. Les principaux contaminants retrouvés sur les lieux sont des métaux lourds, des hydrocarbures, des déchets solides, des cendres, du béton et des dormants de chemin de fer. Parallèlement, le traitement des eaux sur le terrain a été assuré; plus de 56 millions de litres ont été traités sur place avant rejet.

En conformité avec les standards environnementaux, la Corporation gère la certification « LEED » et documente les crédits suivants en vue d'obtenir une certification de niveau « argent » pour le futur CUSM :

AES – Prérequis	Contrôle de l'érosion et des sédiments
Crédit AES-3	Réaménagement des sites contaminés
Crédit MR-2.2	Gestion des déchets de construction
Crédit DE-2	Innovation en design



MONTRÉAL

La cour Glen, propriété de la Corporation, recevra les installations du pôle Glen du Centre universitaire de santé McGill

MONTRÉAL

La décontamination de la cour Glen a nécessité d'importants travaux d'excavation pouvant aller jusqu'à une profondeur de 15 mètres



Hôpital Santa Cabrini

Une mise aux normes avec une originalité lumineuse

L'agrandissement et le réaménagement de l'urgence de l'*Hôpital Santa Cabrini*, projet démarré en 2000 au moment où s'amorçaient les travaux du CCNU, ont servi de projet-pilote pour une nouvelle approche des aménagements des urgences.

Représentant un investissement de 22 millions de dollars, la nouvelle urgence a triplé sa superficie qui est aujourd'hui de 3 000 mètres carrés. Les avantages du projet sont les suivants :

- des lieux plus fluides qui rendent plus efficaces les déplacements ;
- un meilleur contrôle des infections nosocomiales grâce à l'installation de lavabos à robinetterie automatique et au choix de matériaux facilitant les opérations de nettoyage et de désinfection ;
- une automatisation de la distribution des médicaments et de la transmission des spécimens de prélèvements, ainsi que l'ajout d'un système de télémétrie et d'un système d'imagerie PAX qui augmentent la productivité ;
- une abondance de lumière naturelle offerte par 3 puits de lumière et la façade entièrement vitrée de la salle d'accueil ;
- une rampe d'accès indépendante pour les ambulances, ce qui augmente l'efficacité des transbordements.

Centre de santé et de services sociaux de Papineau *Une première : l'utilisation de la géothermie*

Ce projet à l'étude qui concerne la mise aux normes de l'urgence, l'ajout d'un tomodensitomètre, d'une deuxième ligne de chirurgie, le réaménagement de la clinique externe, du laboratoire, de la pharmacie, de la salle de prélèvements, de l'imagerie médicale, de la cafétéria et des locaux administratifs présente un volet unique, soit l'utilisation de la géothermie pour accroître au maximum l'efficacité énergétique du bâtiment. Le modèle retenu est une combinaison de géothermie et d'accumulateurs qui se présentent sous la forme de puits. Selon les tests réalisés, ce moyen sera assez performant pour pouvoir chauffer et climatiser la nouvelle construction et le bâtiment existant non touché par les travaux. Réalisés sur une superficie de plus de 8 000 mètres carrés, les travaux totaliseront un investissement de l'ordre de 20,1 millions de dollars.

Centre de recherche du CHUL *Un projet structurant*

Démarrée en septembre 2005, la construction du *Centre de recherche du CHUL* est un mandat d'envergure. Avec ses 1 200 employés œuvrant en recherche médicale de pointe, le *Centre de recherche du CHUL* est un centre majeur au Canada. Afin d'assurer son développement, de maintenir sa compétitivité et de conserver son titre du plus important centre en infectiologie sur le plan national, l'agrandissement du *Centre de recherche du CHUL* était essentiel.

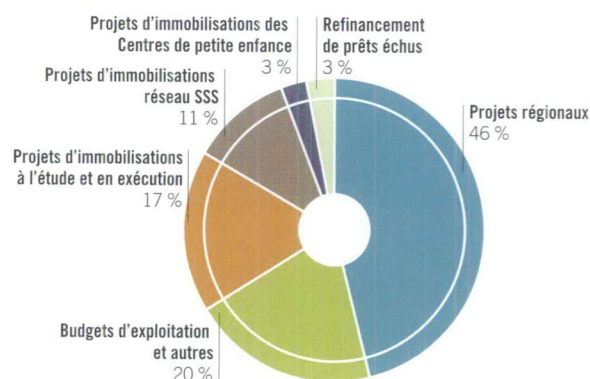
Estimé à quelque 42 millions de dollars, le nouveau bâtiment comprendra des laboratoires, une animalerie et une serre pour le *Centre en infectiologie*, des laboratoires spécifiques pour le *Centre de génomique*, de même que des salles de réunion et de repos et les salles mécaniques qui desserviront le bâtiment. La fin de la construction est prévue en 2007.

Des ententes claires avec nos clients

Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, la Corporation a accentué sa démarche auprès des établissements et des agences de la santé et des services sociaux afin de faire connaître son offre de service. À titre indicatif, 24 offres de service ont été soumises durant cette période et 18 d'entre elles ont été acceptées. À ce jour, une douzaine sont en attente de la signature des clients. Certains projets reliés à ces offres sont déjà en cours de réalisation. À titre d'exemples, mentionnons l'acquisition du 5757 rue Descelles pour le compte du *Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine* à Montréal, l'accompagnement du *Centre hospitalier régional de Rimouski* dans la validation de leur programme fonctionnel et technique et l'audit technique de bâtiments au Saguenay – Lac-Saint-Jean, en Abitibi-Témiscamingue, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

Enfin, au 31 mars 2006, 17 protocoles d'entente avaient été signés.

Ventilation des prêts au 31 mars 2006



Des ressources humaines en pleine effervescence

Les activités liées à la gestion des ressources humaines ont connu un essor important. En cours d'année, une vingtaine d'employés ont été engagés afin principalement de répondre aux besoins en dotation résultant du *Positionnement projet/client*. Au 31 mars 2006, l'effectif de la Corporation se composait de 84 postes réguliers, dont 10 étaient vacants, et de 53 postes occasionnels.

La Corporation a complété le processus de renouvellement des conventions collectives la liant aux syndicats qui représentent son personnel. Les employés de la Corporation continuent de bénéficier de conditions de travail distinctes, mais comparables à celles qui prévalent dans le secteur public.

De surcroît, l'implantation du *Portail ressources humaines* à l'intention des employés et la mise en œuvre d'un nouveau logiciel pour assurer la gestion des activités de formation sont dignes de mention.

Enfin, dans le but de répondre aux exigences de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, la Corporation a produit un plan d'action pour 2006-2007. Les mesures identifiées dans le plan d'action visent essentiellement à compléter les aménagements physiques nécessaires pour accueillir les différentes clientèles et à adapter le site Web afin que l'information soit accessible pour les personnes ayant une déficience visuelle.

Rémunération des vice-présidents

Afin de se conformer au CT 196743, la Corporation déclare que la rémunération des vice-présidents a varié selon l'échelle salariale dont le minimum est de 90 176 \$ et le maximum 117 228 \$.

Profil de la Corporation

Constitution

Du 10 septembre 1974 au 30 novembre 1999, la Corporation d'hébergement du Québec était un organisme à but non lucratif intégré au Ministère de la Santé et des Services sociaux. Le 1^{er} décembre 1999, la Corporation devenait une personne morale à fonds social, constituée en vertu de la *Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec*. À ce titre, la Corporation est totalement imputable de ses actions face au gouvernement. La Corporation est une entreprise du gouvernement qui relève de la responsabilité du ministre de la Santé et des Services sociaux.

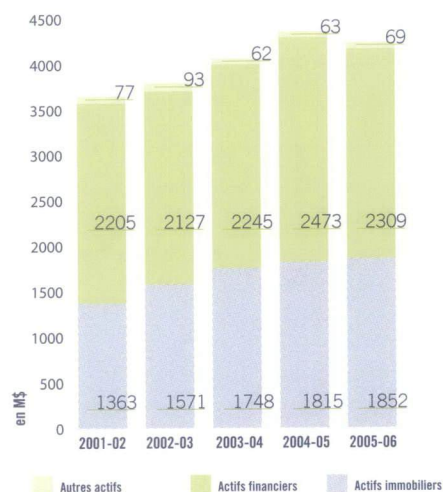
Portrait

Actif:	4,2 milliards de dollars
Avoir de l'actionnaire:	164,7 millions de dollars
Chiffre d'affaires:	262,3 millions de dollars
Nombre de propriétés:	273 immeubles

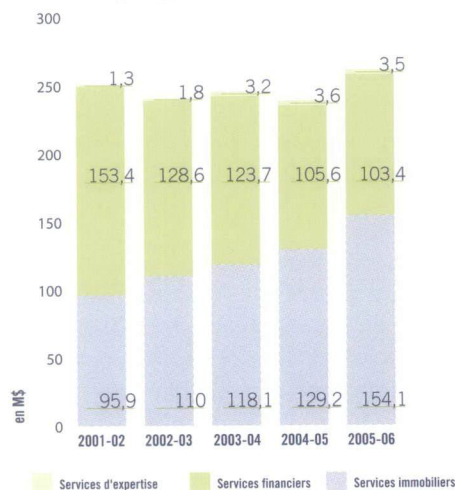
Valeur ajoutée pour le réseau de la santé et des services sociaux

- Masse critique de projets à gérer permettant la mise en œuvre de solutions novatrices et économiques
- Une référence technique en matière d'immobilisations sociosanitaires
- Une capacité de suivre l'évolution technologique du secteur
- Une équipe interdisciplinaire spécialisée
- Une expertise contractuelle
- Des conditions de financement avantageuses

Évolution de l'actif immobilier et des actifs financiers de la Corporation



Évolution des revenus sur la période 2005-2006 par type de services



	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	TOTAL
Contrats et avenants en services professionnels	463	556	579	466	454	2518
• architectes et ingénieurs	288	349	410	300	275	1622
• autres professionnels	175	207	169	166	179	896
Contrats de construction	74	87	88	76	68	393
Contrats d'œuvre d'art	66	59	68	56	33	282
Autres contrats	78	140	150	161	133	662
Total	681	842	885	759	688	3855

Des services de qualité pour des immeubles en santé

La Corporation dispose d'une équipe hautement spécialisée dans les domaines technique, immobilier et financier qui assure la prestation d'une large gamme de services :

Services d'expertise technique

- Services-conseils :
 - Normalisation, planification, étude de faisabilité, estimation de coûts, analyse de la valeur, architecture, ingénierie et génie biomédical.
- Gestion de projet :
 - Planification, coordination et gestion de projets d'immobilisations, de la phase étude à la mise en service.

Services d'expertise immobilière

- Gestion immobilière :
 - Recherche, évaluation et acquisition d'immeubles, cession d'actifs, location d'immeubles et analyse de solutions immobilières.

Services d'expertise financière

- Gestion financière :
 - Contrôle du budget et des engagements, vérification des demandes de paiements, émission des paiements, gestion des retenues contractuelles, suivi des crédits de taxes récupérables par l'établissement et ventilation détaillée des coûts.
- Financement temporaire :
 - les marges de crédit globales permettant de financer : les projets d'immobilisations subventionnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux en attente d'un financement à long terme; les projets régionaux d'immobilisations et d'équipements; les dettes à long terme des établissements et des agences de développement en attente d'un refinancement; les besoins de liquidités liés au fonds d'exploitation ;
 - les marges de crédit spécifiques permettant de financer : les projets autofinancés par les établissements; les projets d'organismes associés au réseau de la santé et des services sociaux.
- Services-conseils :
 - Évaluation de besoins financiers, réalisation de montages financiers, programme d'accompagnement et de financement écoénergétique (PAFE).

Services d'expertise contractuelle

- Gestion contractuelle :
 - Conception, rédaction et gestion de l'ensemble des documents contractuels adaptés en services professionnels, services auxiliaires, gérance de travaux et contrats de construction.
- Gestion des marchés publics :
 - Gestion du processus des appels d'offres et des comités de sélection.

Services d'expertise en partenariat public-privé (PPP)

- Gestion du processus PPP (partenariat public-privé) dès la phase de planification, soit du dossier d'affaires jusqu'à la mise en service des installations ;
- Expertise et services à la carte sur les différents aspects des projets PPP ;
- Conseils stratégiques sur les enjeux et les risques à chaque étape clé du processus PPP.

États financiers

de l'exercice terminé le 31 Mars 2006

MONTRÉAL

CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent

Pavillon Saint-Joseph de la Providence

Agrandissement et réaménagement des unités de soins



Rapport de la direction

Les états financiers de la Corporation d'hébergement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



Michel L. Lesage

Québec, le 19 mai 2006

Rapport du vérificateur

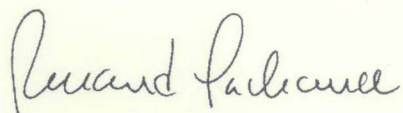
Au ministre des Finances du Québec

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 19 mai 2006

Résultats

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Notes	2006	2005
Produits			
Revenus d'intérêt		103 279	105 325
Honoraires de gestion de financement		152	291
Revenus de location :			
Réseau de la santé	3	150 044	125 529
Autres – net	4	1 226	139
Honoraires de gestion relatifs aux projets mandatés		2 652	3 449
Honoraires d'expertise		827	120
Subvention du gouvernement du Canada	5	85	93
Gain sur disposition de biens immobiliers et d'immeubles destinés à la vente		48	484
Amortissement des apports reportés		3 313	28 153
Revenus de projets à l'étude retirés		106	987
Autres		572	29
		262 304	264 599
Charges			
Frais financiers – net	6	186 129	181 635
Amortissement	7	54 528	50 743
Charges générales et administratives	8	8 899	7 809
Coûts d'expertise		807	144
Coûts relatifs aux projets à l'étude retirés		106	987
Système d'information sur les immeubles du réseau		237	1 334
Autres charges		–	283
Remise aux clients	9	1 504	3 539
		252 210	246 474
		10 094	18 125

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bénéfices non répartis

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	131 523	113 398
Bénéfice net	10 094	18 125
Solde à la fin de l'exercice	141 617	131 523

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Surplus d'apport

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	11 600	7 591
Excédent de la juste valeur sur le coût des terrains acquis pour une contrepartie mineure ou nulle	1 450	4 009
Solde à la fin de l'exercice	13 050	11 600

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

AU 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Notes	2006	2005
Actif			
Placement temporaire	10	2 434	2 486
Débiteurs	11	24 506	29 347
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		-	987
Loyers à recevoir	12	10 021	11 104
Prêts	13	1 692 515	1 926 698
Créances à recevoir – projets mandatés	14	581 699	506 336
Biens immobiliers	15	1 851 425	1 814 190
Immeubles destinés à la vente	16	819	880
Projets à l'étude		33 170	25 499
Autres éléments d'actifs	17	33 874	33 667
		4 230 463	4 351 194
Passif			
Chèques en circulation moins encaisse		1 858	9 930
Créditeurs et retenues sur contrats à payer		34 291	47 305
Intérêts courus	18	47 897	57 552
Emprunts à court terme	19	2 064 347	2 043 304
Dette à long terme	20	1 781 764	1 928 319
Autres éléments de passifs	21	135 639	111 661
		4 065 796	4 198 071
Avoir de l'actionnaire			
Capital-actions	22	10 000	10 000
Surplus d'apport		13 050	11 600
Bénéfices non répartis		141 617	131 523
		164 667	153 123
		4 230 463	4 351 194

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Engagements et éventualités (note 25)

Pour le conseil d'administration



Michel L. Lesage, président



Claude Desjardins, vice-président

Flux de trésorerie

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	10 094	18 125
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Gain sur disposition de biens immobiliers et d'immeubles destinés à la vente	(48)	(484)
Intérêts sur obligations à coupons irréguliers	7 161	9 873
Revenus d'intérêt imputés aux soldes des prêts et aux projets mandatés	(47 504)	(34 273)
Intérêts imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(3 364)	(3 459)
Honoraires de gestion imputables aux projets mandatés	(2 805)	(3 661)
Frais de gestion imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(1 701)	(1 677)
Remise aux clients	1 504	3 539
Amortissement		
Biens immobiliers	53 558	49 846
Autres éléments d'actifs	2 472	2 285
Autres éléments de passifs	(3 313)	(28 153)
Variations nettes des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation		
Débiteurs	12 545	(3 745)
Loyers à recevoir	1 083	1 302
Créditeurs et retenues sur contrats à payer	(2 877)	(4 710)
Intérêts courus	(9 656)	(8 135)
	17 149	(3 327)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Rentrées de fonds des prêts	909 025	597 971
Sorties de fonds des prêts	(639 944)	(659 013)
Rentrées de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	116 078	98 275
Sorties de fonds des créances à recevoir – projets mandatés	(171 005)	(211 697)
Rentrées de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	5 840	24 460
Sorties de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	(4 486)	(6 973)
Acquisition de biens immobiliers	(87 374)	(97 839)
Produit de disposition de biens immobiliers	52	–
Acquisition d'immeubles destinés à la vente	(16)	–
Produit de disposition d'immeubles destinés à la vente	77	848
Rentrées de fonds des projets à l'étude	1 023	24
Sorties de fonds des projets à l'étude	(13 188)	(13 226)
Acquisition des autres éléments d'actifs	(1 330)	(2 610)
	114 752	(269 780)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunts à court terme	9 570 076	8 991 173
Remboursement des emprunts à court terme	(9 549 034)	(8 864 654)
Emprunts à long terme	167 922	353 460
Remboursement de la dette à long terme	(324 341)	(214 466)
Augmentation nette des autres éléments de passifs	11 496	3 124
	(123 881)	268 637
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 020	(4 470)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	(7 444)	(2 974)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (note 27)	576	(7 444)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

1. Constitution, mission et opérations

La Corporation d'hébergement du Québec (la Corporation) est une personne morale à fonds social, constituée en vertu de la *Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec* (L.R.Q., C-68.1).

La Corporation a pour mission d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération et dans un objectif d'autofinancement, l'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la gestion, la construction, l'entretien et l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures sociosanitaires.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et de services sociaux, une agence de la santé et des services sociaux ou un conseil régional visé à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., chapitre S-4.2) ou à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (L.R.Q., chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre ou par le gouvernement.

2. Principales conventions comptables

La préparation des états financiers de la Corporation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Biens immobiliers

Immeubles en exploitation

Les immeubles achetés par la Corporation sont inscrits au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. L'excédent de la juste valeur des terrains sur leur coût est comptabilisé au surplus d'apport. L'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût est comptabilisé à titre d'apports reportés.

Les bâtiments sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire pour des périodes d'amortissement variant de 10 à 50 ans.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement se rapportant aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments faisant l'objet de bail emphytéotique sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période équivalant au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

Immeubles en cours de construction

Le coût des immeubles en construction comprend en sus des coûts directs, une fraction pertinente des charges générales et administratives s'y rapportant, et les frais de financement. Les frais de financement sont capitalisés aux immeubles en cours de construction jusqu'au moment de leur transfert aux immeubles en exploitation.

Mobilier et équipement en location

Le mobilier et l'équipement en location attribuable aux biens immobiliers sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

Immeubles destinés à la vente

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de sa juste valeur, diminué des frais de vente. La Corporation cesse de les amortir aussitôt qu'elle décide de s'en départir.

Projets à l'étude

Les projets à l'étude comprennent en sus des coûts directs les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans les cas où les projets ne seront pas mis en œuvre.

Intérêts capitalisés

La partie de la dépense d'intérêt attribuable aux immeubles en cours de construction est capitalisée selon le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts temporaires.

Autres éléments d'actifs

Frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme

L'escompte, la prime et les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette respective selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

2. Principales conventions comptables (suite)

Autres éléments d'actifs (suite)

Frais reportés – conservation

Les dépenses de conservation encourues sur les immobilisations sont comptabilisées au poste frais reportés et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 15 ans lorsque les projets sont complètement réalisés. Les sommes sont refacturables aux locataires. La récupération de ces frais s'effectue sur la même durée de 15 ans.

Systèmes informatiques

Les systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement utilisés pour fins administratives sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 à 10 ans.

Aménagements de locaux

Les aménagements de locaux sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 et 25 ans.

Dettes à long terme

Les obligations émises à coupons irréguliers sont inscrites à leur valeur nominale, augmentées annuellement de la capitalisation de la charge d'intérêt au taux effectif, selon la méthode de l'intérêt composé.

Autres éléments de passifs

Apports reportés

Les apports reportés sont constitués de l'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût, lorsque la contrepartie est mineure ou nulle, et des contributions d'organismes pour financer des projets de construction. Ils sont virés graduellement aux résultats selon la même méthode d'amortissement que les bâtiments y afférents.

Les contributions d'organismes se rapportant aux terrains sont comptabilisées dans le surplus d'apport. Lorsque des conditions sont rattachées à ces contributions, elles sont comptabilisées dans les apports reportés et virés au surplus d'apport au moment où les conditions sont respectées.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Corporation ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des chèques en circulation moins l'encaisse et d'un placement temporaire, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Produits dérivés

La Corporation détient des produits dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt découlant des positions figurant au bilan. Pour ce faire, la Corporation a conclu, jusqu'en décembre 2005, des contrats de garantie de taux d'intérêt et, depuis janvier 2006, exclusivement des swaps de taux d'intérêt.

Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations dans lesquelles 2 parties échangent des flux d'intérêt portant sur un capital théorique spécifié pour une période prédéterminée, selon des taux fixes et variables convenus entre les 2 parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Ces produits dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Ils sont constatés au bilan sous le poste passifs liés aux produits dérivés et les variations de la juste valeur sont portées aux résultats, à titre d'ajustement aux frais d'intérêt.

3. Revenus de location – réseau de la santé

Les revenus de location proviennent de baux, d'une durée de 15 ans, signés à compter du 1^{er} avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé occupant les immeubles de la Corporation. Ces revenus sont établis annuellement en fonction de la politique de tarification de la Corporation.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

4. Revenus de location – autres – net

	2006	2005
Revenus de location	4 053	3 671
Charges		
Frais d'exploitation	1 579	2 078
Intérêts	319	258
Travaux de conservation	121	441
Amortissement des immeubles	714	661
Amortissement des aménagements de locaux	94	94
	2 827	3 532
	1 226	139

5. Subvention du gouvernement du Canada

En vertu de l'article 95 de la *Loi nationale sur l'habitation* (S.R.C., c. N-11), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût du financement de projets d'habitation. À cet égard, 23 immeubles ont été déclarés admissibles à ces contributions.

6. Frais financiers – net

	2006	2005
Intérêts sur dette à long terme		
Obligations	19 138	22 227
Billets	100 696	106 880
Autres dettes	4 837	7 747
Amortissement des escomptes, primes et frais à l'émission de dettes à long terme	408	358
Autres frais financiers	3 471	29
	128 550	137 241
Moins:		
Revenus d'intérêt d'un Fonds d'amortissement se rapportant aux immeubles de la Corporation géré par le ministère des Finances	1 685	1 985
	126 865	135 256
Intérêts sur emprunts à court terme		
Intérêts	62 655	49 840
Moins:		
Intérêts imputés aux immeubles en cours de construction dont la Corporation est propriétaire et aux projets à l'étude	3 364	3 459
Revenus d'intérêt	27	2
	59 264	46 379
	186 129	181 635

Les frais d'intérêt sur emprunts contractés auprès d'entreprises apparentées, sous contrôle commun, s'élèvent à 103,3 M\$ (2005: 109,6 M\$) pour les emprunts à long terme et 22,1 M\$ (2005: 3,9 M\$) pour les emprunts à court terme.

Les autres frais financiers représentent des contributions payées relatives au refinancement avant échéance d'emprunts à long terme. Ces frais ont été versés sous protêt par la Corporation et font actuellement l'objet d'une poursuite judiciaire.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

7. Amortissement

	2006	2005
Biens immobiliers		
Immeubles en exploitation	48 865	45 628
Mobilier et équipement en location	3 979	3 557
Autres éléments d'actifs		
Frais reportés – conservation	1 684	1 558
	54 528	50 743

8. Charges générales et administratives

	2006	2005
Salaires et avantages sociaux	8 599	7 764
Frais des locaux occupés par la Corporation	514	488
Services professionnels	619	285
Postes, messageries, communication et commercialisation	166	161
Informatique	254	199
Frais administratifs et de bureau	205	190
Autres charges	714	529
Amortissement du mobilier et équipement et des systèmes informatiques	286	275
	11 357	9 891
Moins:		
Frais de gestion et coûts directs capitalisés aux biens immobiliers, aux projets à l'étude	1 846	1 677
Coûts directs imputés aux coûts d'expertise et au système d'information sur les immeubles du réseau	612	405
	8 899	7 809

9. Remise aux clients

En raison des surplus dégagés en 2005-2006 par l'application de sa politique de tarification, la Corporation a décidé d'accorder une remise à sa clientèle du réseau de la santé et des services sociaux. Cette remise équivaut à 2,7 % (2005: 8 %) de la charge d'intérêt 2005-2006 sur les créances à recevoir – projets mandatés et sur les prêts portant intérêt au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

10. Placement temporaire

Le placement temporaire, constitué d'un bon du trésor, est présenté au coût, il porte intérêt au taux de 2,82 % et vient à échéance en juin 2006.

11. Débiteurs

	2006	2005
Montant à recevoir du Centre universitaire de santé McGill transféré sous forme de prêt au cours de l'exercice	–	20 046
Montant à recevoir du gouvernement du Québec	15 445	3 751
Autres	9 061	5 550
	24 506	29 347

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

12. Loyers à recevoir

Au 31 mars 2000, la Corporation enregistrait une subvention à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les intérêts courus mais non exigibles relatifs aux emprunts à long terme inscrits à ses états financiers. Comme la Corporation ne reçoit plus de subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce montant a été converti avec l'accord du ministère en « loyers à recevoir ». Ces loyers à recevoir seront remboursés à la Corporation par les établissements, sans intérêt, selon un calendrier de versements prédéterminés échéant en 2033.

13. Prêts

	2006	2005
Agences de la santé et des services sociaux(*)	734 009	907 063
Établissements du réseau de la santé (**)	891 083	848 036
Centres de la petite enfance (***)	66 826	171 301
Autres	597	298
	1 692 515	1 926 698

* Ces prêts incluent un montant de 452,5 M\$ (2005: 622,8 M\$) relativement à des conventions de prêts échéant en 2023 et pour lesquelles il y a en contrepartie un financement à long terme. Les versements sur les prêts sont encaissables le 30 septembre et le 31 mars de chaque année et sont assortis d'une garantie par hypothèque mobilière. Les sommes reçues correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur les dettes à long terme dont les taux d'intérêt varient entre 5,5 % et 12,5 % (2005: 5,5 % et 12,5 %) pour des échéances entre 2007 et 2023. Également, ces prêts incluent un montant à court terme de 281,5 M\$ (2005: 284,3 M\$) qui consiste en des marges de crédit portant actuellement intérêt au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

** Ces prêts incluent un montant de 863,2 M\$ (2005: 839,2 M\$) qui consiste en des marges de crédit dont le taux équivaut actuellement au taux des acceptations bancaires + 0,30 %. Ces prêts incluent un montant de 27,9 M\$ (2005: 8,9 M\$) qui fait l'objet de conventions de prêts à long terme échéant entre 2007 et 2017 et portent intérêt au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %.

*** Ces prêts sont à court terme et portent actuellement intérêt au taux préférentiel moins 0,5 %.

14. Créances à recevoir – projets mandatés

Les créances à recevoir – projets mandatés comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts, calculés au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,30 %, reliés aux projets de construction confiés à la Corporation par le réseau de la santé. Le remboursement de ces créances survient à l'achèvement du projet par l'encaissement du financement réalisé par l'établissement.

15. Biens immobiliers

	2006		2005	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Immeubles en exploitation				
Terrains	109 917	–	109 917	113 224
Bâtiments	1 916 777	277 103	1 639 674	1 581 975
	2 026 694	277 103	1 749 591	1 695 199
Immeubles en cours de construction				
Terrains	28 444	–	28 444	5 000
Bâtiments	52 241	–	52 241	88 857
	80 685	–	80 685	93 857
Mobilier et équipement en location				
	43 755	22 606	21 149	25 134
	2 151 134	299 709	1 851 425	1 814 190

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Frais capitalisés aux biens immobiliers

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés aux biens immobiliers.

	2006	2005
Intérêts sur emprunts à court terme	2 449	2 982
Charges générales et administratives	1 497	1 484

16. Immeubles destinés à la vente

	2006		2005	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Terrains	808	–	808	877
Bâtiments	222	211	11	3
	1 030	211	819	880

17. Autres éléments d'actifs

	2006		2005	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Frais d'émission d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme	10 906	1 762	9 144	8 204
Frais reportés-conservation	26 704	5 311	21 393	22 504
Systèmes informatiques	1 093	701	392	371
Mobilier et équipement	1 051	539	512	554
Aménagements de locaux	2 094	285	1 809	1 903
Frais reportés - autres	624	–	624	131
	42 472	8 598	33 874	33 667

18. Intérêts courus

	2006	2005
Apparentés – entités sous contrôle commun	41 012	40 980
Autres	6 885	16 572
	47 897	57 552

19. Emprunts à court terme

	2006	2005
Billets à escompte		
Institutions financières, 3,40 % à 4,05 %	1 592 924	1 747 660
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,73 % à 3,97 %	319 000	225 350
Autres emprunts, 3,64 % à 3,89 %	152 423	70 294
	2 064 347	2 043 304

Au 31 mars 2006, la Corporation disposait d'une marge de crédit de 10 M\$. Elle est renouvelable le 31 juillet 2006. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

20. Dette à long terme

	2006	2005
Obligations :		
> 5,9 %, échues au cours de l'exercice	–	7 990
> 6,15 %, échues au cours de l'exercice	–	6 900
> 10,75 % à 12,5 %, échéant de 2008 à 2019	74 590	75 610
> Sans versement d'intérêt pour certaines périodes et portant intérêt pour le reste à des taux de 68 % à 156 % (taux effectif de 10,46 % à 10,51 %) échéant de 2013 à 2015 incluant intérêts capitalisables	107 052	102 099
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux variant :		
> 3,73 % à 6,52 %, échéant de 2007 à 2037	1 413 446	1 301 711
> 6,77 % et 6,79 %, échéant en 2023	185 619	244 053
> 9,38 %, échéant de 2018 à 2021	29 335	159 994
Emprunts sur billets de Financement-Québec à des taux variant :		
> 5,56 % à 6,40 %, échéant en 2009 et 2016	727	1 430
> 8,32 %, échéant en 2019	534	2 333
> 9,38 %, échéant en 2018	503	545
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement remboursés en cours d'exercice	–	56 183
Hypothèques de l'Immobilière SHQ garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 111,0 M\$ à des taux variant :		
> 6,88 %, échéant de 2020 à 2023	15 037	15 577
> 7,5 % à 7,88 %, échéant de 2021 à 2029	4 659	4 771
> 8 %, échéant de 2028 à 2030	14 722	14 937
	1 846 224	1 994 133
Moins :		
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme *	64 460	65 814
	1 781 764	1 928 319

* En vertu de sa loi, la Corporation dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances, des sommes dédiées au remboursement d'une partie de ses dettes obligataires. Celles-ci ont généré un rendement de 4,9 % (2005: 5,4 %).

Toutes les dettes à long terme portent intérêt à taux fixe.

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	FINANCEMENT- QUÉBEC *	FONDS DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC *	SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC *	AUTRES NON APPARENTÉS	VERSEMENTS (CONTRIBUTIONS) NETS (TES) AU (DU) FONDS D'AMORTISSEMENT	TOTAL DES VERSEMENTS
2007	146	76 563	930	2 439	3 807	83 885
2008	146	247 525	999	17 234	(6 069)	259 835
2009	313	62 197	1 073	53 026	(36 718)	79 891
2010	129	154 658	1 153	4 489	1 320	161 749
2011	129	108 054	1 238	17 449	1 320	128 190

Des hypothèques mobilières grèvent, en faveur de la Corporation, la subvention ministérielle versée aux intervenants du secteur du réseau de la santé. Celles-ci peuvent être cédées aux créanciers non apparentés de la Corporation pour garantir leurs prêts.

* Entités sous contrôle commun

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

21. Autres éléments de passifs

	2006		2005	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Apports reportés	146 229	10 932	135 297	111 661
Passifs liés aux produits dérivés	342	–	342	–
	146 571	10 932	135 639	111 661

Au cours de l'exercice, les contributions d'organismes pour financer des projets de construction se sont élevées à 17,2 M\$ (2005: 4,4 M\$).

22. Capital-actions

	2006	2005
Les actions de la Corporation d'hébergement du Québec sont détenues par le ministère des Finances.		
Autorisé		
5 000 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 100\$ chacune.		
Émis et payé:		
100 000 actions	10 000	10 000

23. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

24. Instruments financiers

Juste valeur des instruments financiers

Produits dérivés

Dans le but de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts sur les activités de financement à court terme, la Corporation a conclu des swaps de taux d'intérêt. Les swaps conclus sont pour une durée inférieure à une année.

	2006		2005	
	JUSTE VALEUR	MONTANT NOTIONNEL	JUSTE VALEUR	CAPITAL CONTRACTUEL
Swaps de taux d'intérêt	(342)	1 803 436	–	–
Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	–	(138)	474 000

Dette à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur de la dette à long terme dont la valeur comptable est de 1 846,2 M\$ (2005: 1 994,1 M\$) s'établissait à 2 055,8 M\$ (2005: 2 208,8 M\$) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. De la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 34,4 M\$ (2005: 91,5 M\$) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ces dettes à long terme. Celles-ci ont des taux garantis pour des périodes s'échelonnant généralement entre 14 et 24 ans.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

24. Instruments financiers (suite)

Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme dont la valeur comptable est de 64,5 M\$ (2005 : 65,8 M\$) s'établissait à 77,8 M\$ (2005 : 76,3 M\$), compte tenu de la valeur au marché des placements du fonds d'amortissement y afférent.

Emprunts à court terme

La juste valeur des emprunts à court terme au 31 mars 2006 au montant de 2 064,3 M\$ (2005 : 2 043,3 M\$) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Prêts

Au 31 mars 2006, la juste valeur des prêts dont la valeur comptable est de 1 692,5 M\$ (2005 : 1 926,7 M\$) s'établissait à 1 777,5 M\$ (2005 : 2 032,2 M\$). Un montant de 537,5 M\$ (2005 : 728,3 M\$) représente la juste valeur des prêts équivalant à celle de la dette à long terme attribuable à ces créances, compte tenu que les sommes à recevoir correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur ces mêmes dettes. Un montant de 1 240,0 M\$ (2005 : 1 303,9 M\$) n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêt. Ces prêts sont à taux variables pour des échéances généralement indéterminables.

Loyers à recevoir

La juste valeur des loyers à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type de créance. Ces loyers à recevoir s'échelonnent sur une période restante de 27 ans et ne portent pas intérêt.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur des placements temporaires, débiteurs, subventions à recevoir du gouvernement du Québec, créances à recevoir – projets mandatés, chèques en circulation moins encaisse, créditeurs et retenues sur contrats à payer et intérêts courus équivaut à leur valeur comptable étant donné soit leur courte période d'échéance ou soit leur échéance indéterminable.

Risque de taux d'intérêt et de crédit

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la dette à long terme est très limitée du fait que tous les coûts d'intérêt sont refacturés par le biais des baux de location au réseau de la santé et par les conventions de prêts. Le risque de crédit est très limité puisque le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît dans ses budgets de dépenses, les engagements financiers que les établissements de la santé ont pris sur les baux et les prêts.

25. Engagements et éventualités

Engagements contractuels

Au 31 mars 2006, le solde non complété des contrats signés par la Corporation faisant l'objet d'engagements contractuels totalisant 79,8 M\$ (2005 : 83,6 M\$) dont 28,1 M\$ (2005 : 26,3 M\$) pour des projets en cours et 49,7 M\$ (2005 : 55,8 M\$) pour des projets à l'étude.

Instruments de crédit

Les instruments de crédit utilisés afin de répondre aux besoins de financement des clients de la Corporation représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Corporation pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de trésorerie et équivalents de trésorerie futurs car ces instruments peuvent expirer ou être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le tableau ci-dessous présente les montants contractuels non utilisés.

	2006	2005
Prêts		
Agences de la santé et des services sociaux	227 096	180 833
Établissements du réseau de la santé	23 741	2 823
Centres de la petite enfance	14 795	55 486
	265 632	239 142

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

25. Engagements et éventualités (suite)

Éventualités

Réclamation d'assurance

Une réclamation de 35 M\$ a été acheminée aux assureurs relativement à l'incendie survenu à l'Hôtel-Dieu de Roberval en décembre 1998. De ce montant, une somme de 6,1 M\$ avait été versée par l'assureur au 31 mars 2006. À la date de préparation des états financiers, la Corporation n'est pas en mesure d'évaluer le montant additionnel qui pourrait résulter de cette réclamation.

Financement des franchises attenantes aux polices d'assurance responsabilité civile et professionnelle des établissements participant au programme d'assurance de l'Association des hôpitaux du Québec.

En vertu de l'article 472.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., chapitre S-4.2), la Corporation peut être appelée à garantir l'exécution de toute obligation à laquelle une association reconnue par le ministre en vertu de l'article 267 de cette même loi est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance

négocié et conclu par cette association à l'avantage de ses membres. Elle peut également avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion.

Le ministre peut, aux conditions déterminées par le gouvernement, rembourser à la Corporation toute somme qu'elle peut être appelée à verser en vertu de cette garantie.

Poursuites judiciaires et réclamations

Des poursuites judiciaires et des réclamations contre la Corporation, au montant de 25,4 M\$, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Cependant, sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Corporation.

Le cas échéant, tout paiement par la Corporation sera soit comptabilisé aux charges de l'exercice, soit comptabilisé aux immeubles selon la nature de la réclamation, ou soit réduit des provisions déjà inscrites aux livres, s'il y a lieu.

26. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Corporation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Corporation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,4 M\$ (2005: 0,3 M\$).

Provision pour congés de maladie et vacances

	2006			2005
	VACANCES	MALADIE	TOTAL	TOTAL
Solde au début	729	1 125	1 854	2 094
Montants transférés *	1	9	10	(55)
Charge de l'exercice	665	160	825	785
Sous-total	1 395	1 294	2 689	2 824
Moins: Prestations versées au cours de l'exercice	657	210	867	970
Solde à la fin	738	1 084	1 822	1 854

Le solde de cette provision est inclus au poste « créditeurs et retenues sur contrats à payer ».

* Les montants transférés représentent les vacances et maladies à payer ou radiées suite aux transferts d'employés entre le gouvernement du Québec et la Corporation. Ces montants sont présentés dans le poste « autres charges » des charges générales et administratives.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2006 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

27. Flux de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2006	2005
Placement temporaire	2 434	2 486
Chèques en circulation moins encaisse	(1 858)	(9 930)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	576	(7 444)

Les intérêts payés par la Corporation au cours de l'exercice s'élevaient à 193,3 M\$ (2005: 185,0 M\$). Les intérêts encaissés par la Corporation au cours de l'exercice s'élevaient à 56,0 M\$ (2005: 70,6 M\$).

Au cours de l'exercice, des biens immobiliers ont été acquis à un coût total de 84,7 M\$ (2005: 108,0 M\$) dont un montant de 87,4 M\$ (2005: 97,8 M\$) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 29,2 M\$ (2005: 39,0 M\$) a été déboursé au cours de l'exercice concernant les acquisitions de l'exercice précédent. De plus, du solde de l'acquisition totale des biens immobiliers, 11,1 M\$ (2005: 20,0 M\$) ont été acquis par la comptabilisation de l'excédent de la juste valeur des biens acquis sur leur coût lorsque la contrepartie était mineure ou nulle.

Le 6 février 2006, 48 employés de la Corporation ont reçu un certificat en gestion de projet de l'Université Laval.



Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

1. Dispositions générales

1.1 Définitions

Dans ce Code, à moins que le contexte ne s'y oppose, les définitions suivantes s'imposent :

a) « administrateur »

Un membre du conseil d'administration de la CHQ ou d'un comité formé par le conseil. Est visée de la même façon par la présente définition, toute personne à qui s'applique le présent Code en raison d'une entente, d'un contrat d'emploi ou d'un mandat qui le spécifie.

b) « conflit d'intérêts »

Toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes avec lesquelles il est lié) au détriment d'une autre, en raison du fait que cet administrateur détient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans l'une de ces personnes ou dans une des personnes avec lesquelles cette personne est liée directement ou indirectement. Toute situation susceptible d'affecter la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition.

c) « conseil »

Le conseil d'administration de la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ).

d) « information confidentielle »

Toute information ayant trait à la CHQ, toute information de nature stratégique ou de direction, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou d'affecter la réalisation d'une opération dans laquelle la CHQ est impliquée.

e) « personne »

Toute personne physique ou morale, un organisme ou une association selon ce qui est visé par le présent Code.

1.2 Objet

Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet d'établir les principes d'équité et les règles de déontologie des administrateurs.

1.3 Champ d'application

Les dispositions du présent Code s'appliquent aux administrateurs de la CHQ.

1.4 Complémentarité

Ce Code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer, puisqu'en tout temps, la CHQ désire se conformer rigoureusement aux lois et règlements en vigueur, notamment celles qui régissent les opérations de la CHQ.

1.5 Directives

Les dispositions contenues dans ce Code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou règles additionnelles ou plus spécifiques à certains secteurs ou à certaines situations.

2. Principes fondamentaux

2.1 Énoncé

Les administrateurs nommés pour œuvrer à la CHQ doivent contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission et des objets de cette dernière ainsi qu'à la bonne administration des biens publics qui lui sont confiés.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

2.2 Discrétion et confidentialité

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue, il ne doit la communiquer qu'aux personnes autorisées à la connaître. En outre, ces informations ne doivent pas être utilisées par un administrateur pour son avantage personnel ou celui d'autres personnes.

2.3 Intérêts incompatibles

Pour que son honnêteté et son impartialité soient au-dessus de tout soupçon, un administrateur doit éviter de se trouver dans une situation qui lui créerait des obligations personnelles que des personnes seraient susceptibles d'exploiter explicitement ou implicitement aux fins d'obtenir un traitement privilégié au sein du groupe.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

2.4 Conflits d'intérêts

Tout administrateur doit éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts. De plus, il ne doit exister aucun conflit entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à la CHQ tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une personne susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut avoir entre la CHQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Tout administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans une personne qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la CHQ doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la personne dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

2.5 Utilisation des ressources

L'utilisation des ressources par un administrateur doit être faite conformément aux fins pour lesquelles elles sont destinées et en respectant les politiques et directives émises quant à leur utilisation. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la CHQ avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.

2.6 Illégalité

Tout administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des opérations illicites ou susceptibles d'être perçues comme telles.

3. Conflits d'intérêts

3.1 Conflits d'intérêts

Tout administrateur doit prendre les mesures requises afin d'éviter tout conflit ou toute apparence de conflit d'intérêts de façon à maintenir constamment son impartialité dans l'exercice de ses fonctions. Il doit notamment divulguer au président-directeur général toute situation où il est raisonnablement possible de croire à une telle situation et respecter, s'il y a lieu, toute directive ou condition particulière fixée en application du présent Code.

3.2 Situations à éviter

Un administrateur doit de plus éviter de se trouver dans une situation où il pourrait tirer, directement ou indirectement, avantage d'une transaction ou d'un contrat conclu au sein de la CHQ. Il doit de la même façon éviter de se trouver dans une situation où une personne qui lui est liée, un dépendant ou un membre de sa famille immédiate pourrait tirer directement ou indirectement, avantage de l'influence ou du pouvoir de décision de cet administrateur de par les fonctions qu'il occupe au sein de la CHQ.

3.2.1 Règlement des affaires personnelles

Dès son entrée en fonction, tout administrateur doit régler ses affaires personnelles de manière à éviter les intérêts incompatibles ou de manière à éviter toute situation susceptible de le placer en conflit d'intérêts ou prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

3.4 Règles de conduite professionnelle

3.4.1 Politique

Un administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

3.4.2 Offre d'emploi

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

3.4.3 Obligations de loyauté et d'intégrité même après l'emploi ou la fonction

Les obligations de loyauté et d'intégrité d'un administrateur demeurent après qu'il ait cessé de remplir des fonctions à la CHQ. Il doit se comporter de manière à ne pas tirer profit indu de ses fonctions antérieures à la CHQ.

Un ex-administrateur doit donc continuer de respecter et d'assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance dans le cadre de ses fonctions. Il doit de plus continuer à respecter l'intégrité de la CHQ et n'utiliser aucun élément confidentiel à son avantage, à l'avantage d'un tiers ou au détriment de la CHQ ou d'un tiers, que cet élément concerne la CHQ ou une autre personne avec laquelle elle avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

De la même façon, un ex-administrateur ne peut réaliser une transaction qui lui procurerait un bénéfice matériel provenant ou occasionné par ces informations confidentielles à moins qu'elles ne soient devenues publiques.

Dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la CHQ est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

4. Cadeaux, dons, services ou avantages

4.1 Indépendance et impartialité

Tout administrateur doit maintenir un haut standard d'indépendance et d'impartialité et éviter d'être redevable envers qui que ce soit.

4.2 Cadeaux, dons, services ou avantages

De façon générale, tout cadeau, don, service ou avantage de nature symbolique ou d'usage et d'une valeur modeste et non répétitif peut être accepté dans le cours normal des activités. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la CHQ.

De plus, tout administrateur doit éviter de donner ou de recevoir quelque cadeau, don, service, avantage ou autre faveur pouvant avoir un effet dans l'exécution de ses rôles et responsabilités ou qui serait susceptible de porter préjudice à la crédibilité du conseil d'administration.

4.3 Situation particulière

Lorsqu'un membre du conseil d'administration de la CHQ ou d'une filiale tire ou pourrait tirer un bénéfice monétaire ou autre ou un avantage résultant, directement ou indirectement, de l'exécution de services professionnels avec la CHQ ou avec la filiale, il doit soumettre cette situation au président-directeur général qui peut faire toute recommandation à l'égard d'une telle situation et en aviser le secrétaire général du gouvernement.

5. Dispositions finales

5.1 Respect des principes d'éthique

Le président-directeur général doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs.

5.2 Confidentialité d'application

La CHQ doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en application du présent code.

5.3 Entrée en vigueur

Le présent code d'éthique et de déontologie entre en vigueur à la date de son approbation par le conseil.

Code de déontologie des employés

Introduction

Le présent document reprend pour l'essentiel, la forme et le contenu des règles d'éthique énoncées dans le document publié, en 1990, par le ministère du Conseil exécutif et s'adressant à l'ensemble des employés de la fonction publique. Il est cependant adapté à la mission et aux fonctions particulières de la Corporation.

Ainsi, comme la Corporation d'hébergement du Québec ne fait pas directement affaire avec la population puisque sa clientèle est constituée des établissements du réseau, il sera donc question de services à la clientèle plutôt que du service au public. Par ailleurs, la prestation de services fournie par la Corporation repose sur un maillage avec le secteur privé : fournisseurs, professionnels de la construction, entrepreneurs, etc. Cette particularité exige de définir, de façon plus détaillée, les règles de comportement qui doivent encadrer l'ensemble des relations d'affaires de la Corporation.

Les règles d'éthique ont été regroupées sous quatre volets :

1. La prestation de travail
2. Le lien avec l'organisation
3. Les services à la clientèle
4. Les obligations liées au comportement

1. La prestation de travail

La prestation de travail comporte deux types d'obligation : l'obligation d'assiduité et celle de compétence.

L'obligation d'assiduité implique que l'employé soit présent au travail, qu'il accomplisse sa tâche avec diligence, qu'il respecte ses heures de travail, qu'il organise son travail de façon à minimiser les déplacements et les pertes de temps et qu'il ne s'absente pas sans justification, ni sans autorisation préalable.

L'obligation de compétence implique que l'employé accomplisse les tâches qui lui sont attribuées en dispensant le service demandé dans les temps requis, d'une manière appropriée, efficace et à la satisfaction de ses clients.

2. Le lien avec l'organisation

Le travail accompli par la Corporation d'hébergement du Québec demande des ressources diversifiées. Il s'agit d'un travail d'équipe qui doit contribuer à l'atteinte des objectifs de l'entreprise. L'employé ne travaille donc pas seul, il fait partie d'une unité administrative. Il est lié à tous les employés de la Corporation afin de fournir aux clients un service de haute qualité.

Afin de coordonner l'ensemble des efforts et des ressources et de permettre l'accomplissement de la mission et l'atteinte des objectifs, il importe que l'employé respecte la hiérarchie ainsi que l'autorité constituée.

L'obligation d'obéissance hiérarchique implique que l'employé se conforme à ce qui est demandé. Il doit non seulement exercer les attributions de son emploi mais aussi celles que lui confient ses supérieurs. S'il estime qu'une demande est injuste ou déraisonnable, il peut alors en discuter avec ses supérieurs et par la suite, s'il y a lieu, en référer aux autorités compétentes.

L'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée requiert que l'employé défende les intérêts de ses employeurs, la Corporation et le gouvernement, et évite de leur causer du tort, par exemple, en dénigrant des confrères ou des décisions prises par ses employeurs, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

3. Les services à la clientèle

Les services à la clientèle constituent l'essence même de la Corporation. L'entreprise doit donc être tournée vers la satisfaction du client. Cela implique de le traiter avec égards et diligence.

L'obligation de traiter le client avec égards se manifeste par un comportement poli et courtois et ce, sans discrimination, ni harcèlement. L'employé est à l'écoute du client, l'aide à formuler ses besoins, le conseille dans l'examen des solutions et l'informe de l'impact de ses décisions notamment en termes de budget et d'échéancier.

Quant à l'obligation de diligence, elle requiert que l'employé s'empresse de traiter les dossiers qui lui sont confiés et cela, avec transparence et de façon équitable dans le cadre législatif et administratif régissant le fonctionnement de la Corporation et du gouvernement.

4. Les obligations liées au comportement

Les obligations liées au comportement sont multiples et touchent à plusieurs aspects notamment l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de service. Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Corporation, le comportement implique également des obligations particulières reliées à la discrétion, à la neutralité politique et à la réserve.

L'obligation de discrétion

L'obligation de discrétion signifie que l'employé doit garder secret des faits ou renseignements dont il prend connaissance et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que l'employé adopte une attitude de retenue à l'égard de tous les faits ou informations qui, s'il les dévoilait, pourraient nuire à l'intérêt public, à l'autorité constituée, aux clients, aux fournisseurs ou porter atteinte à la vie privée de citoyens ou aux activités privées d'entreprises.

Dans ce contexte, tout employé qui se propose de publier un document ou de se prêter à une entrevue sur des sujets reliés aux fonctions qu'il exerce ou aux activités de la Corporation doit, préalablement, obtenir l'autorisation de ses supérieurs.

L'obligation de faire preuve de neutralité politique et de réserve

L'obligation de neutralité politique lie l'employé dans l'exercice de ses fonctions. L'obligation de réserve s'applique tant dans la vie privée de l'employé que dans sa vie professionnelle.

L'obligation de neutralité politique implique que l'employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstenir de toute discrimination et de tout travail partisan. Elle signifie également que l'employé doit, à l'intérieur même de sa tâche, faire abstraction de ses opinions personnelles afin d'accomplir celle-ci avec toute l'objectivité nécessaire.

L'obligation de réserve qui lie l'employé à l'égard de la manifestation publique de ses opinions politiques est plus générale puisqu'elle s'applique tant dans l'exécution de ses fonctions qu'en dehors de celles-ci. Elle ne signifie pas pour autant que l'employé, puisqu'il demeure un citoyen à part entière, doive garder un silence complet ou renoncer à sa liberté d'expression ou à l'exercice de ses droits politiques.

Rien n'interdit à un employé d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance d'un parti politique ou à un candidat à une élection.

Précisons que la situation particulière de chaque employé constitue un facteur important quant à ce respect de l'obligation de réserve. Ainsi, une réserve plus grande est demandée aux employés occupant des postes de commande car toute déclaration ou action à caractère politique de leur part risque d'avoir un impact important. Notons également que certains employés peuvent acquérir dans le milieu régional ou professionnel où ils exercent leurs fonctions, un prestige et une crédibilité qui leur commandent une très grande réserve. Les circonstances entourant une déclaration ou une action à caractère politique doivent aussi être prises en considération.

L'obligation d'agir avec honnêteté

L'obligation d'agir avec honnêteté exige également que l'employé évite toute forme de corruption ou de collusion visant à faire bénéficier un tiers d'un avantage indu. Enfin, cette obligation requiert que l'employé fasse preuve d'honnêteté intellectuelle à l'égard même du contenu du mandat qui lui est confié.

L'obligation d'agir avec impartialité

L'employé exerce ses fonctions avec impartialité et objectivité. Il évite toute préférence ou parti pris incompatible avec la justice ou l'équité.

L'obligation d'agir avec impartialité exige d'éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés reliés notamment au sexe, à la race, à la couleur, à la religion, aux convictions politiques d'une personne. Cette obligation exige également que l'employé, dans l'exercice de ses fonctions (sélection du personnel, sélection de firmes de professionnels, adjudication de baux et de contrats, choix des fournisseurs, achat de biens et services, etc.), agisse en fonction des intérêts de la Corporation en privilégiant les règles du mérite et de la concurrence et en évitant tout favoritisme, toute décision prise sur la base de ses intérêts personnels ou toute décision visant à faire plaisir à des parents, des amis, des connaissances ou des entreprises.

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts

La notion de conflit d'intérêts doit être vue dans son sens le plus large. De fait, il suffit, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, c'est-à-dire une possibilité que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou non, soit préféré à l'intérêt de la Corporation et, par voie de conséquence, à l'intérêt public. Autrement dit, il n'est pas nécessaire que l'employé ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de l'entreprise pour conclure à l'existence d'un conflit d'intérêts puisque le simple risque que cela se produise met en cause la crédibilité de l'entreprise.

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts exige qu'un employé renonce à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions. Cette obligation exige également que tout employé, qui constate une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts, en informe immédiatement ses supérieurs afin que ceux-ci déterminent les mesures qui doivent être prises à cet égard.

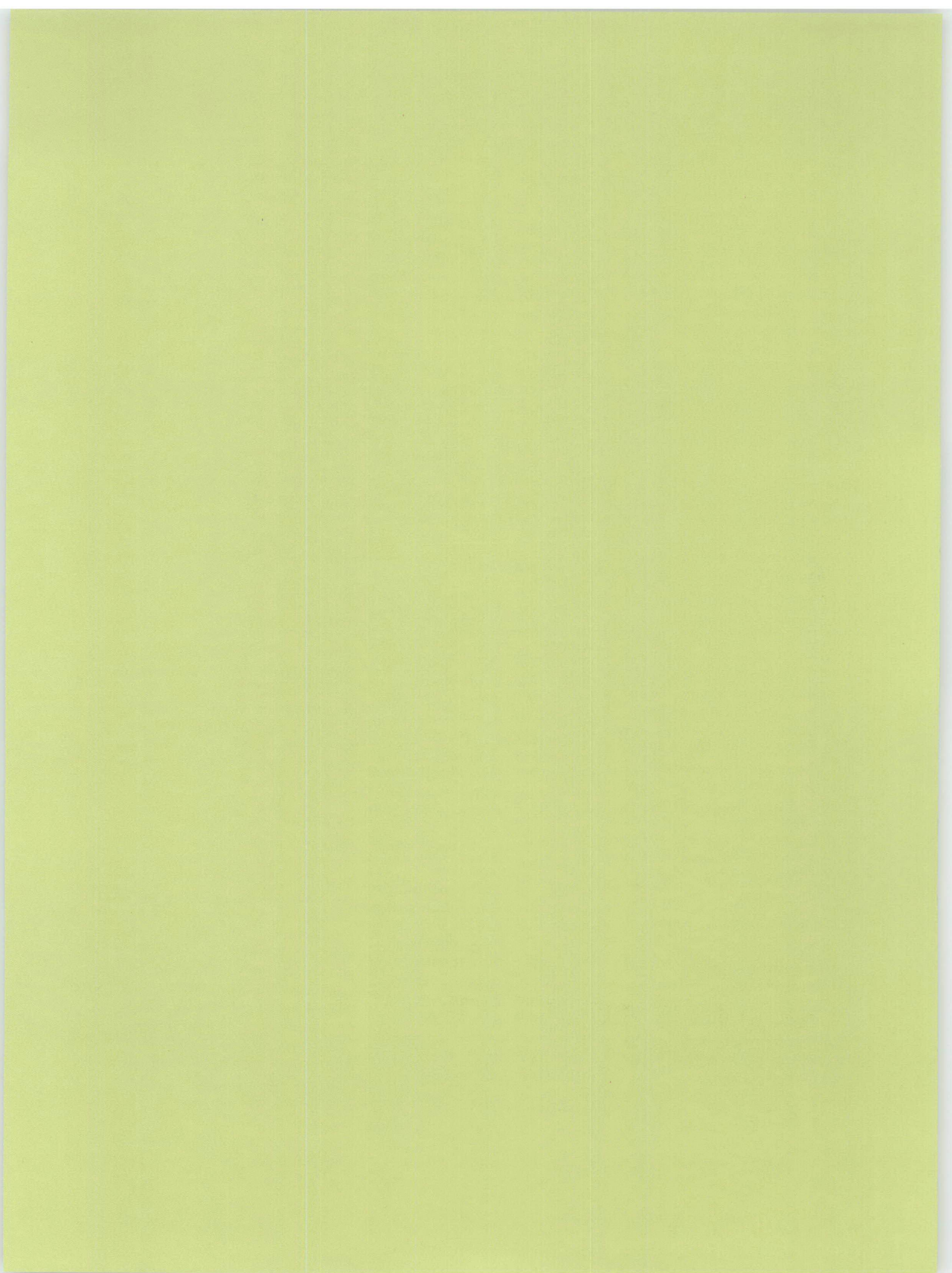
L'obligation de l'exclusivité de service

L'obligation de l'exclusivité de service implique, par définition, l'interdiction pour un employé d'occuper toute fonction à l'extérieur de l'entreprise. Il n'existe pas une telle interdiction à la Corporation. Il faut donc plutôt entendre par obligation de l'exclusivité de service, l'exigence minimale que l'employé se présente au travail dans des conditions propices à l'accomplissement efficace de ses tâches et qu'il se consacre, durant les heures de travail, entièrement à l'exécution des fonctions qui lui sont confiées.

Tout employé, qui est engagé ou qui pense s'engager dans l'exercice d'une fonction à l'extérieur de la Corporation, que cette fonction soit rémunérée ou non, doit s'assurer que celle-ci n'a pas ou n'aura pas d'effets sur son assiduité, son rendement et la qualité de son travail à la Corporation et ne le place pas ni n'est susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.

L'employé qui exerce une fonction à l'extérieur de la Corporation est tenu, comme tous les employés, à l'obligation d'agir avec honnêteté tel que défini précédemment. Plus explicitement, cette obligation, dans le cas de l'exclusivité de service, interdit à tout employé, à partir des locaux de la Corporation et en utilisant les ressources (le personnel, le matériel et les équipements) mises à sa disposition par la Corporation, de s'occuper, même de façon occasionnelle, de tout travail qui relève d'une fonction ou d'une charge exercée à l'extérieur de la Corporation.

Rappelons que les obligations « d'honnêteté », « d'impartialité », « d'éviter tout conflit d'intérêts » et « de l'exclusivité de service » exigent que tout employé avise ses supérieurs lorsqu'il détient un intérêt ou est apparenté à une entreprise faisant affaire directement ou indirectement avec la Corporation ou lorsqu'il se retrouve dans des circonstances qui présentent une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts. L'employé qui occupe une fonction à l'extérieur de la Corporation en avise ses supérieurs et les consulte sur la conduite à adopter.



Réalisations

En 2005-2006

QUÉBEC

Centre hospitalier affilié universitaire de Québec
Hôpital de l'Enfant-Jésus

Ceuvre d'art Les ombrelles de madame Paryse Martin.



Projets mis à l'étude

EN 2005-2006

Propriétés CHQ

LONGUEUIL

Centre jeunesse de la Montérégie

Bureau de Longueuil

Construction d'un nouveau siège social

9 685 000\$

LONGUEUIL

Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher

CHSLD Le Manoir Trinité

Construction d'un CHSLD

15 571 000\$

QUÉBEC

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec

Point de services La Source

Agrandissement et réaménagement

4 724 000\$

JONQUIÈRE

CSSS de Jonquière

Hôpital et centre de réadaptation de Jonquière

Implantation du centre de services ambulatoires

Propriétés établissements

COWANSVILLE

Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie

Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins

Agrandissement et réaménagement
de l'urgence

15 203 000\$

GATINEAU

Centre de santé et de services sociaux de Gatineau

Pavillon de Hull

Agrandissement et réaménagement
de l'urgence

13 524 000\$

GATINEAU

Centre de santé et de services sociaux de Gatineau

Pavillon de Gatineau

Réaménagement de l'urgence

15 232 000\$

MONTRÉAL

Centre hospitalier de St. Mary

Centre hospitalier de St. Mary

Agrandissement et réaménagement
du service de dialyse

3 476 000\$

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu-Rouville

Hôpital du Haut-Richelieu

Agrandissement de l'urgence

23 413 000\$



Projets mis en exécution

EN 2005-2006

Propriétés CHQ

CONTRECOEUR

Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher

Centre d'accueil Contrecoeur

Agrandissement et réaménagement

6 155 000\$

MONTRÉAL

Centre universitaire de santé McGill

Terrain/cour Glen

Décontamination du site

32 670 000\$

PONT-ROUGE

Centre de santé et de services sociaux de Portneuf

CLSC de Portneuf (point de services)

Construction d'un CLSC

1 641 000\$

QUÉBEC

Centre hospitalier St-Sacrement Itée

Centre hospitalier St-Sacrement

Construction d'un CHSLD de 64 lits

11 775 000\$

QUÉBEC

Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale

Résidence Saint-Charles

Construction d'un CHSLD de 128 lits incluant un point de services du CLSC et un centre de jour

27 517 000\$

QUÉBEC

Centre hospitalier universitaire de Québec

Pavillon centre hospitalier de l'Université Laval

Agrandissement et réaménagement du centre de recherche au CHUL

42 278 000\$

SAINTE-ANNE-DES-MONTS

Le centre de réadaptation de la Gaspésie

Le centre de réadaptation de la Gaspésie

Remplacement de la fenestration

1 427 000\$

Acquisitions CHQ

SAINT-LÉONARD

Corporation Urgence-santé de la région Montréal métropolitain

Corporation Urgence-santé

Construction d'un centre administratif

19 655 000\$

SAINTE-MARIE

Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral

CLSC et Centre d'hébergement de Sainte-Marie

Construction d'un CHSLD

15 681 000\$

THETFORD MINES

Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford

Hôpital et Centre d'hébergement Saint-Joseph

Construction d'un CHSLD

13 622 000\$

Propriétés établissements

GRANBY

Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska

Centre hospitalier de Granby

Agrandissement, réaménagement et installation d'appareils de haute technologie

11 068 000\$

GREENFIELD PARK

Hôpital Charles Lemoyne

Hôpital Charles Lemoyne

Construction d'un stationnement étagé

14 729 000\$

LA POCATIÈRE**Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska**

Centre Notre-Dame-de-Fatima

*Agrandissement et réaménagement
de l'urgence et des soins intensifs***7 086 000 \$****MONTRÉAL****Institut de cardiologie de Montréal**

Institut de cardiologie de Montréal

*Agrandissement du bloc opératoire***18 431 000 \$****MONTRÉAL****Centre hospitalier de l'Université de Montréal**

Hôtel-Dieu du CHUM / Hôpital Notre-Dame

*Cardiologie tertiaire Hôtel-Dieu /
neurosciences Hôpital Notre-Dame***14 508 000 \$****QUÉBEC****Centre hospitalier affilié universitaire de Québec**

Hôpital de l'Enfant-Jésus

*Agrandissement et réaménagement de l'urgence***17 963 000 \$****QUÉBEC****Hôpital Laval**

Hôpital Laval

*Infrastructure multidisciplinaire
(recherche sur l'obésité)***6 134 000 \$****QUÉBEC****Centre hospitalier universitaire de Québec**

Pavillon centre hospitalier de l'Université Laval

*Modification des sous-stations électriques,
génératrices en réseau***5 204 000 \$****SAGUENAY****Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi**

Pavillon Saint-Vallier

*Agrandissement du service de la radio-oncologie***19 630 000 \$****SAGUENAY****Centre de santé et de services sociaux de Jonquière**

Centre hospitalier Jonquière

*Implantation d'un centre de services ambulatoires***18 807 000 \$****SAINT-CHARLES-BORROMÉE****Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière**

Centre hospitalier régional de Lanaudière

*Réaménagement des unités de soins***4 325 000 \$****SAINT-CHARLES-BORROMÉE****Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière**

Centre hospitalier régional de Lanaudière

*Agrandissement et réaménagement de l'urgence***19 933 000 \$****SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU****Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu-Rouville**

Centre Gertrude-Lafrance/Centre Georges Phaneuf

*Réaménagement***3 282 000 \$****SHAWINIGAN-SUD****Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie**

Hôpital du Centre-de-la-Mauricie

*Agrandissement et réaménagement
du centre ambulatoire***24 130 000 \$****SHERBROOKE****Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke**

CHUS/Hôtel-Dieu

*Agrandissement et réaménagement
de l'urgence et des services spécialisés***112 273 000 \$**

Projets mis en service

EN 2005-2006

Propriétés CHQ

BAIE-COMEAU

Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan
CLSC secteur Baie-Comeau

Implantation d'une unité de médecine familiale

2 293 000\$

GATINEAU

Centre de santé et de services sociaux de Gatineau
Maison Bon Séjour

Mise aux normes du CHSLD

8 100 000\$

LAVAL

Résidence Riviera inc.
Résidence Riviera

Construction d'un CHSLD

17 033 000\$

MONTRÉAL

Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance
CLSC du Plateau Mont-Royal

Réaménagement

4 212 000\$

MONTRÉAL

Groupe Champlain inc.
Centre d'hébergement Champlain Marie-Victorin

Travaux de sécurité-incendie

2 075 000\$

QUÉBEC

Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
CLSC La Source (point de services)

Construction d'un carrefour de services intégrés

19 929 000\$

SAINT-HYACINTHE

Centre Montérégien de réadaptation
Pavillon Champlain

Réaménagement

1 497 000\$

SAINT-JEAN-DE-MATHA

Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière
CHSLD du Piedmont et CLSC de Saint-Jean-de-Matha

Construction d'un CHSLD incluant un centre de jour

10 448 000\$

SAINT-JEAN-DE-MATHA

Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière
CHSLD du Piedmont et CLSC de Saint-Jean-de-Matha

Construction d'un CLSC

1 339 000\$

TROIS-RIVIÈRES

Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
Pavillon Sainte-Marie

Regroupement des activités

56 264 000\$

Propriétés établissements

LAVAL

Centre de santé et de services sociaux de Laval
Hôpital Cité de la Santé

Agrandissement et réaménagement de l'urgence

23 280 000\$

MONTRÉAL

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

Agrandissement et réaménagement de l'urgence

11 918 000\$

POINTE-CLAIRE

Centre de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île
Hôpital Général du Lakeshore

*Agrandissement et réaménagement
du centre ambulatoire*

66 080 000\$

QUÉBEC

Centre hospitalier universitaire de Québec
Pavillon Saint-François d'Assise

Agrandissement et réaménagement de l'urgence

16 954 000\$

Projets mis en service (suite)

EN 2005-2006

QUÉBEC

Centre hospitalier universitaire de Québec

Pavillon l'Hôtel-Dieu de Québec

*Modification et nettoyage des systèmes
de ventilation*

2 560 000 \$

SHAWINIGAN-SUD

Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie

Hôpital du Centre-de-la-Mauricie

*Agrandissement et travaux
de sécurité vétusté*

4 112 000 \$

RIMOUSKI

Centre de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette

Hôpital régional de Rimouski

*Agrandissement du département
de radio-oncologie*

12 372 000 \$

ROUYN-NORANDA

Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda

Maison Pie XII

*Agrandissement et réaménagement
pour un nouveau CHSLD*

21 802 000 \$



RIMOUSKI

CSSS de Rimouski-Neigette

Hôpital régional de Rimouski

*Agrandissement du département
de radio-oncologie*



Programme d'accompagnement et de financement écoénergétique (PAFE)

EN 2005-2006

Propriété CHQ

SAINT-GEORGES

Centre de santé et de services sociaux de Beauce

Centre hospitalier Beauce-Etchemin

Projet d'amélioration de l'efficacité énergétique

1 339 000 \$